



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 7 janvier 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### **20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1146133001

Accorder un contrat à Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, pour une durée de trente-six mois - Somme maximale de 971 720,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13598 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### **20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1144838005

Accorder un contrat à CPA-ERP inc., pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Inventaire en direct» pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015 et «GARE» pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, dans le cadre de l'application SIMON - Somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - (Fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### **20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1142937001

Accorder un contrat à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante mois avec une possibilité de prolongation de 8 semaines, pour un maximum de 3 prolongations - Dépense totale de 271 915, 88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13790 - (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### **20.004** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822058

Accorder un contrat à TNT 2 inc., pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger. Arrondissement: Montréal-Nord - Dépense totale de 1 201 099,21 \$ (contrat: 1 075 039,21 \$ + incidences: 126 060,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 281801 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.005** Contrat de construction

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1146316002

Autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, contrat accordé à la firme Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût du contrat de l'entrepreneur de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.006** Contrat de services professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1145841002

Conclure une entente-cadre avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses - Contrat gré à gré

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141035013

Accorder 4 contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (les lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 3 décembre 2014, 8 h 30, à l'article 20.026

**20.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.009** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141195004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m<sup>2</sup>, pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables

**20.010** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145840003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour un terme de 2 ans et 9 mois, soit du 1er avril 2013 au 31 décembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes

*Mention spéciale :* Le point 5 de la recommandation doit être retiré puisqu'il demande à ajuster la base budgétaire 2014

**20.011** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145840002

Ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de 1 an et 7 mois, à compter du 1er juin 2014, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi<sup>2</sup> situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal

**20.012** Subvention - Contribution financière

CG Service du développement économique - 1140881002

Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 - Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1146689001

Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke est

*Compétence d'agglomération :* Conseil des Arts

### 30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144784005

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$ toutes taxes incluses

### 30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1140879004

Autoriser la réception d'une contribution financière de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015

### 30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture - 1140810004

Autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée - Bibliothèques - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de la bibliothèque et de 16 100 \$ à la Direction associée - Bibliothèques

### 30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement - 1143942004

Autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour les travaux d'aménagement d'un terrain multi-fonctionnel au parc Nelson-Mandela

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1144582001

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor

### 40.002 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390003

Adopter règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services»

### 40.003 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390006

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers»

### 40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390004

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs»

### 40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390005

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs» (volet agglomération)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.006** Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390009

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain»

**40.007** Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390008

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain» (volet agglomération)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.008** Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390007

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux»

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**40.009** Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1140032001

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales»

**40.010** Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390011

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal»



**40.011** Règlement - Emprunt

CG      Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140390010

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération»

*Compétence d'agglomération :*    Acte mixte

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CE      Service du greffe - 1141159005

Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>8</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>12</b>

CE : 12.001  
2015/01/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146133001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La compagnie Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 720,41 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 (1 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
2. d'accorder à "Groupe Data Ltée", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #14-13598 et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-11 10:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146133001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La compagnie Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 720,41 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 (1 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM et les agents de stationnement (ADS), le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13598.

L'appel d'offres a été annoncé le 21 mai 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 23 juin 2014. Il y a donc eu un délai de 34 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, trois (3) firmes se sont procurées les cahiers de charges et une firme (1) a déposé une soumission.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Trois addenda ont été émis pendant le processus d'appel d'offres

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0189 – 21 JUIN 2012 – Accorder un contrat à la firme Datamark systems, une entente-cadre d'une durée 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique, suite à l'appel d'offres public # 11-11743 - 2 soumissionnaires.  
CE09-0015 - 14 janvier 2009 - Conclure avec la firme Rouleaux de papier et rubans JL inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique, suite à l'appel d'offres public 08-10803 - 2 soumissionnaires.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal recherche des entreprises en mesure de lui fournir pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM et les agents de stationnement (ADS), le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 14-13598.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13598 comprennent, entre autres, un prix unitaire fixe pour chaque période de douze (12) mois, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications du produit.

Le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

## **JUSTIFICATION**

### **Service de l'approvisionnement, Direction générale adjointe – Services institutionnels**

#### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no :** 14-13598

**Titre :** Constat d'infraction sur papier thermique, SPVM

#### **Description et usage :**

Fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier thermique pour le Service de Police de la Ville de Montréal, conformément aux documents du présent appel d'offres.

**Date de lancement :** 21 mai 2014

**Date d'ouverture :** 23 juin 2014

#### **Preneurs de cahier des charges (3) :**

- Groupe Data Ltée
- Moore Canada s/n RR Donnelley
- Pixim solutions

#### **Soumissionnaires (1) :**

- Groupe Data Ltée

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission par les deux preneurs de cahier des charges (avis de désistement en pièce jointe):

- Moore Canada s/n RR Donnelley. : La firme a mentionné qu'elle n'est pas en mesure de garantir les prix pour toute la durée du contrat.
- Pixim solutions: L'entreprise est en période de test pour valider la conformité de l'article demandé. Elle sera prête à soumissionner lors du prochain appel d'offres.

#### **Note importante :**

À noter que le précédent adjudicataire soit la firme Datamark systems a fermé ses portes après 36 ans d'affaires. Une combinaison de l'érosion des marchés et des marges réduites dû au prix de la marchandise pour plusieurs de ses produits et services, laisse croire qu'il n'y a plus aucune raison pour Datamark systems de continuer les opérations de l'entreprise. (Lettre en pièce jointe):

### **Analyse des soumissions :**

Lors de l'analyse de la conformité administrative de la soumission de "Groupe Data Ltée", le montant total avec taxes a été corrigé, car il y avait une erreur de calcul à la ligne trois du bordereau de soumission. En accord avec l'article 9 de la Section I, "la Ville peut corriger toute erreur de calcul et effectuer les ajustements qui en découlent". Nous avons donc procédé aux corrections de l'article trois et du montant total de la page sommaire de la soumission.

- Le Service de l'approvisionnement a mandaté un laboratoire privé pour valider la conformité technique des constats. les résultats répondant aux exigences du devis technique sont dans le rapport en pièce jointe.
- L'offre de la firme "Groupe Data Ltée" est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour la fourniture de constats d'infraction sur papier thermique, SPVM.

· En pièces jointes les tableaux des prix.

· Montant de l'offre de la firme "Groupe Data Ltée" pour la fourniture de constats d'infraction sur papier thermique, SPVM

845 158,00 \$ + TPS (5 % ) 42 257,90 \$ + TVQ (9,975 %) 84 304,51 \$ = 971 720,41 \$

### **Analyse des prix soumis:**

<b>Soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix</b>	<b>Contingences</b>	<b>total</b>
Groupe Data Ltée	971 720,41 \$	- \$	971 720,41 \$
Estimation interne	1 097 078,45 \$	- \$	1 097 078,45 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			971 720,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(125 358,04) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-11,43%



## **Remarques:**

### **La firme Groupe Data répond aux exigences du Service de police de la ville de Montréal suite à l'enquête de sécurité.**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

## **Adjudicataire recommandé :**

D'accorder à la la firme "Groupe Data Ltée" pour une période de trente-six (36) mois, aux prix unitaires soumis, la commande pour une somme maximale de 971 720,41 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de constats d'infraction sur papier thermique, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-13598.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 097 078,45 \$ \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois et des prix de l'actuelle entente majorés de 3,17 % annuellement (fluctuation moyenne observée pour ces articles).

L'analyse des prix soumis révèle un écart entre la plus basse soumission conforme « **Groupe Data Ltée** » et l'estimation interne à 11.43 % (en moins), ce qui signifie un prix inférieur par rapport à notre estimation. En effet, le plus bas soumissionnaire conforme (**Groupe Data Ltée**) a présenté une offre inférieure aux prix de l'entente précédente d'environ 5,8 %.

Il s'agit d'un très petit marché qui se composait de deux soumissionnaires lors des derniers appels d'offres. Malgré la disparition de l'adjudicataire de l'entente précédente, la compétition s'est tout de même améliorée puisque d'autres firmes maîtrisent désormais la technologie du papier thermique requis. Même si ces firmes n'ont pas été en mesure de déposer d'offres cette fois-ci, leur présence sur le marché a influencé une diminution des prix.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces articles répondent aux besoins exprimés par le SPVM afin de répondre à sa mission.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Impossibilité de réaliser les opérations nécessaires du Service de police de la Ville de Montréal.

Les quantités en inventaires peuvent répondre aux besoins jusqu'en février 2015.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : janvier 2015

Début de contrat : janvier 2015

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par la Direction de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Éric GODIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-08

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2014-12-10

**Dossier # : 1144838005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Inventaire en direct» pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015 et «GARE» pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et CPA-ERP inc., dans le cadre de l'application SIMON, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Inventaire en direct» pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015 et «GARE» pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91% par l'agglomération, pour un montant de 280 257,70 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-10 16:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144838005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Inventaire en direct» pour une période d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015 et «GARE» pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) a acquis en 2004 des modules complémentaires auprès de la firme CPA-ERP inc. (anciennement Les consultants Parent & associés inc.) qui ont été utilisés lors du déploiement de la solution Oracle dans le cadre du projet SIMON. Ces modules viennent compléter les fonctionnalités offertes par le système intégré de gestion (SIMON) et supportent des processus d'affaires de l'organisation. Ils sont utilisés autant par les services corporatifs que les arrondissements.

En 2005, par le biais de ce même fournisseur, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a acquis et procédé à la paramétrisation d'un progiciel «Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi» (GARE) qui permet une gestion intégrée des allocations d'uniformes, vêtements, accessoires et équipements fournis à son personnel selon les règles régissant leurs conventions collectives. Ce progiciel a été acquis en raison de sa compatibilité aux modules de gestion des achats et des inventaires Oracle du système intégré de gestion SIMON de la Ville de Montréal.

Le Service des technologies de l'information (STI) par le biais de sa Division réalisation des projets TI (DRPTI) estime qu'il est important de renouveler le contrat d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels mentionnés ci-dessus offert par le manufacturier, et ce, afin d'assurer la pérennité des opérations courantes de toutes les unités d'affaires des services corporatifs et des arrondissements. Les derniers contrats d'utilisation, d'entretien et de support logiciel liant la Ville et le SPVM avec la firme CPA-ERP inc. (CPA) arriveront à échéance le 31 décembre 2014.

Dans un souci d'harmoniser le cadre juridique, de maximiser l'apport économique et de rationaliser le contenu des multiples conditions des contrats «GARE» et «Inventaire en direct», il convenait d'unifier et de consolider ces contrats et annexes sous une seule bannière contractuelle.

À cet égard, ces objectifs ont fait l'objet d'une négociation très fine entre le cocontractant et la Ville.

L'unification de ces deux contrats permettra ainsi de tirer profit d'un plus grand levier économique et d'éviter toute lourdeur administrative et procédurale supplémentaire.

Son mérite consiste en effet à ne pas négocier les renouvellements à la pièce, de réduire les coûts de traitement et d'affectation des bons de commande, d'éviter le dédoublement de sommaires décisionnels comportant diverses échéances, d'uniformiser et renforcer les dispositions contractuelles, d'appliquer un seul taux d'indexation dans le temps.

Compte tenu de ce qui précède, le présent dossier vise à octroyer un contrat de services techniques à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation des licences, l'entretien et le support du logiciel du module «Inventaire en direct» pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, car un changement d'outil pourrait être réalisé entre temps, et du module «GARE» pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Inventaire en direct :**

CG14 0339 - 21 août 2014

Octroyer, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services techniques

CG09 0315 - 27 août 2009

Octroyer, dans le cadre de l'Application SIMON, un contrat à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'entretien et du support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire», «Inventaire en direct» et «Demande de paiement» pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013 au montant de 700 569,14 \$, taxes incluses.

CM05 0014 - 24 janvier 2005

Octroyer de gré à gré, dans le cadre de l'implantation du système intégré de gestion (SIMON), un contrat à la firme «Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA)» (voir décision CE03 2436) pour l'acquisition du logiciel «Bureau d'affaires finances» incluant un contrat de support de cinq (5) années et des services d'implantation pour un montant maximum de 295 844,30 \$ (taxes incluses).

CE03 0900 - 24 novembre 2003

Octroyer, dans le cadre de l'implantation du système intégré de gestion, les contrats suivants qui ont été négociés de gré à gré: 1- À la firme Oracle inc. pour l'acquisition de licences et de l'entretien relié, 2- À la firme Les Consultants CPA inc. pour l'acquisition de licences et de support relié au module «comptoirs et complémentaires» 3- À la firme Oracle pour des services professionnels d'accompagnement spécialisé pour l'implantation de leurs produits.

### **GARE :**

CG10 0282 - 26 août 2010

Octroyer un contrat à la firme « Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA-ERP) », fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de licence du logiciel «Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi» (GARE) du progiciel «Comptoir - transaction en direct» utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 pour un montant total de 299 634,35 \$ (toutes taxes incluses).

CM05 0015 - 24 janvier 2005

Accorder, dans le cadre de ce projet, le contrat négocié de gré à gré avec la firme Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA), conformément à l'article 573.3, paragraphe 6, 1er alinéa de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19), pour l'acquisition du module « Gestion des allocations de biens et services reliés à l'emploi » incluant un contrat de support de 5 ans et des services d'implantation pour un montant maximum de 388 209,38 \$ (taxes incluses).

## **DESCRIPTION**

Le module «Inventaire en direct» est destiné aux unités administratives de la Ville qui doivent gérer des magasins et assurer un service au comptoir. L'utilisation de ce module favorise une plus grande efficacité dans les opérations tout en respectant les règles d'achat en vigueur à la Ville. De plus, il comprend des interfaces personnalisées avec les systèmes GARE et gestion du matériel roulant et des ateliers spécialisés (MIR).

En ce qui a trait à GARE, le module, tout en offrant la possibilité d'une saisie décentralisée à chacun des policiers (ou autre employé de la Ville concerné) via un module de type Internet, permet une gestion systématique des catalogues de vêtements, uniformes, accessoires et équipements basée sur des règles de validation reliées à l'emploi.

Il permet également l'accès à un catalogue selon la nature du poste, l'accès à un vêtement selon l'historique de consommation, un contrôle précis des types de consommation en fonction des caractéristiques de chacun des individus et la comptabilisation en temps réel des points liés à chacun des biens en fonction de chaque employé.

Les modules de CPA viennent compléter les fonctionnalités du système intégré de gestion et supportent les processus d'affaires de l'organisation. Le contrat proposé est négocié de gré à gré parce qu'il s'agit d'un fournisseur exclusif. En effet, seul CPA, propriétaire desdits logiciels, peut assurer une compatibilité de type intégré entre sa propre suite et la suite des applications financières d'Oracle ainsi que les services de maintenance y étant rattachés.

De manière non exhaustive, le contrat inclut les services énumérés ci-dessous :

- La documentation technique et fonctionnelle nécessaire aux environnements technologiques de la Ville;
- La compatibilité et synchronisation des produits avec les applications exploitées par la Ville;
- Le service à la clientèle (assistance téléphonique, retour d'appel dans un délai de 24 heures, support à distance en cas de mal fonctionnement des logiciels, etc.);
- La mise à jour des logiciels

## **JUSTIFICATION**

L'utilisation, le support et l'entretien des produits de la firme CPA sont essentiels pour la Ville afin de soutenir adéquatement les processus d'affaires de l'organisation et de permettre la production de rapports de gestion pour l'ensemble des unités d'affaires. Intégrés au module de gestion des inventaires ce progiciel permet un contrôle précis des inventaires et du service comptoir magasin selon les meilleures pratiques. Ces processus couvrent les interfaces avec des systèmes connexes aux

approvisionnement, soit GARE et MIR.

Pour l'année 2015, en ce qui a trait au module «GARE», l'augmentation des coûts pour les droits d'utilisation et d'entretien est près de 25 % par rapport au contrat précédent (CG10 0282 d'une durée de 5 ans). Cette hausse s'explique par le fait qu'au cours des dernières années, plusieurs fonctionnalités ont été développées pour bonifier le logiciel GARE aux besoins opérationnels du SPVM. Notamment, la gestion des mesures de l'ensemble des vêtements et équipements des policiers, l'automatisation de plusieurs fonctions reliées à la gestion des données, la gestion des articles périmés, la révision de l'ergonomie de certains éléments fréquemment utilisés, la gestion des retours d'articles, pour une valeur déboursée par le SPVM de 65 000 \$. La valeur du contrat de soutien est estimée à 13 000 \$ supplémentaires (20% x 65 000 \$ = 13 000 \$).

L'augmentation ayant fait l'objet de négociation avec le fournisseur, le contrat est renouvelé à 70 000 \$ pour 2015 et une majoration annuelle de 3% pour les années subséquentes. L'écart du coût pour l'utilisation, le support et l'entretien entre 56 275,44 \$, payé en 2014 et 70 000 \$, pour l'année 2015, s'explique donc par l'augmentation annuelle convenue de 3% (56 275,44 \$ x 3% = 57 963,70 \$) et par la valeur augmentée du logiciel GARE plus l'effort inhérent au support et à l'entretien (57 963,70 \$ + 12 036,05 \$ = 70 000 \$)

Pour ce qui est du module «Inventaire en direct», l'augmentation du coût pour les droits d'utilisation et d'entretien de ce produit par rapport au contrat précédent sera de 3 % pour l'année 2015, soit l'augmentation annuelle maximale convenue aux termes des négociations entre la Ville et son fournisseur. Cependant, par rapport au montant total du dernier contrat pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel intervenu en 2014 entre le STI et la firme CPA (CG14 0339), il s'agit d'une diminution d'environ 60 % puisque le contrat 2015 déleste des produits qui étaient inclus sous l'ancien contrat, soit le module «Bureau d'affaires Finance» et le module «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Années antérieures :

	<b>Invent. en direct</b>	<b>G.A.R.E.</b>	<b>avant taxes</b>
<b>2010</b>	41 200,00	50 000,00	91 200,00
<b>2011</b>	42 436,00	51 500,00	93 936,00
<b>2012</b>	43 709,00	53 045,00	96 754,00
<b>2013</b>	45 020,00	54 636,00	99 656,00
<b>2014</b>	50 000,00	56 275,00	106 275,00

Pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, le coût total des licences d'utilisation des modules «Inventaire en direct» et «GARE» ainsi que les frais de support annuels s'y rattachant est de 307 975,48 \$, taxes incluses. Pour chaque année subséquente prévue au contrat, soit 2016 et 2017, une augmentation annuelle de 3 % est à prévoir.

	Invent. en direct	G.A.R.E.	avant taxes	taxes incluses
2015	51 500,00 \$	70 000,00 \$	121 500,00 \$	139 694,63 \$
2016*		72 100,00 \$	72 100,00 \$	82 896,98 \$
2017*		74 263,00 \$	74 263,00 \$	85 383,88 \$

**Total pour 3 ans : 307 975,48 \$**

\* augmentation annuelle de 3 %

Pour le module «Inventaire en direct», la dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Pour le module «GARE», la dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de police, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contrat de CPA englobe deux volets. Le premier est celui du droit d'utilisation des licences. Le second concerne l'entretien et le support. En l'absence de renouvellement, la Ville se rendrait non conforme quant à son droit d'utiliser les produits de CPA. Les activités quotidiennes des unités d'affaires pourraient être perturbées puisque les produits et services de CPA sont essentiels au maintien de plusieurs applications utilisées par la clientèle de la Ville (inventaires et approvisionnement).

Sur le plan de l'entretien et du support, un refus d'octroyer le contrat aura un impact sur les équipes du STI qui opèrent les différents modules de CPA. En effet, ces équipes ne pourraient plus bénéficier d'un service de soutien technique de la part du manufacturier. Elles seraient également dans l'impossibilité d'avoir accès à un service de dépannage en cas d'incident et ne pourraient obtenir les correctifs requis au bon fonctionnement des produits.

En ce qui a trait au progiciel GARE, le non renouvellement du contrat d'utilisation, d'entretien et de support empêchera les employés du SPVM d'utiliser ledit progiciel permettant la réservation des vêtements, uniformes, accessoires et équipements et causera un impact sur la transmission des commandes au Service de l'approvisionnement de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

17 décembre 2014 : Adoption de la recommandation par le Comité exécutif



- 26 janvier 2015 : Adoption de la recommandation par le Conseil municipal
- 29 janvier 2015 : Adoption de la recommandation par le Conseil d'agglomération
- 30 janvier 2015 : Émission du bon de commande

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel A. MARCEAU  
C/s systematisation de la fonction financiere

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

Le : 2014-11-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2014-12-10

**Dossier # : 1142937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la gestion du réemploi de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-13790;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-12-15 14:42

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1142937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Il est donc responsable de la gestion des centres du réemploi des écocentres et il doit attribuer un contrat pour assurer la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle.

L'octroi d'un contrat visant la prise en charge des articles du réemploi répond à l'action 3.4 du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (Plan directeur) qui est de "Consolider des mécanismes de collectes propres au réemploi". Cette action s'appuie sur une utilisation adéquate des centres du réemploi situés dans les écocentres.

Les centres de réemploi sont des lieux de dépôt. Celui de l'écocentre LaSalle se caractérise par une grande superficie de bâtiment permettant aussi de vendre des articles sur place. Seuls les articles provenant des activités de construction et de rénovation domiciliaires sont vendus. Ils sont très demandés dans les quartiers où le bâti est ancien et ils sont facilement récupérables. Les autres catégories d'articles du réemploi sont entreposés dans le centre puis acheminés au lieu de distribution et de vente de l'adjudicataire. L'octroi d'un contrat à une entreprise spécialisée dans le réemploi à Montréal, pour offrir ce service, permet de traiter des articles du réemploi au meilleur de leur potentiel (filière du réemploi à Montréal). Entre octobre 2013 et octobre 2014, plus de 2 200 visiteurs ont fait des dons au centre du réemploi de l'écocentre LaSalle, ce qui a permis de récupérer plus de sept (7) tonnes d'articles réutilisables.

Afin de poursuivre le service offert aux citoyens à l'écocentre LaSalle, nous proposons le renouvellement du contrat d'exploitation du centre du réemploi pour une durée de 60 mois.

L'appel d'offres était public. Il a été lancé le 22 octobre et a été fermé le 10 novembre. Les soumissions avaient un délai de cent vingt (120) jours calendrier.

Aucun addenda n'a été produit.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Accorder un (1) contrat à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentres LaSalle pour une durée de douze (12) mois - coût total 46 472,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 13-13153 -1 soumissionnaire.

Accorder un (1) contrat à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentres LaSalle pour une durée de douze (12) mois - coût total 42 149,83 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 12-12406 - 1 soumissionnaire.

DG110925005 - 2 novembre 2011 - Accorder un (1) contrat à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentres LaSalle pour une durée de douze (12) mois - coût total 39 691,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 11-11759 - 1 soumissionnaire.

### **DESCRIPTION**

L'objet du contrat est la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle. La durée du contrat est de 60 mois, soit de janvier 2015 à janvier 2020, avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations.

### **JUSTIFICATION**

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges, 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE, EBI Montréal inc. et Nature-Action Québec. Seul 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE a soumissionné. Aucun preneur de cahier des charges n'a retourné le formulaire des motifs pour le non dépôt de soumission. L'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE est conforme.

<b>Contrat octroyé au seul soumissionnaire conforme</b>	
<b>Soumission conforme</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE	271 915,88
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par un professionnel interne	287 437,50
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-15 521,62
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-5,40 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, au poste budgétaire des services techniques, matériaux secs – traitement, service techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi. Les crédits requis sont prévus pour l'année 2015 et seront priorités pour les années subséquentes lors de la confection du budget de fonctionnement.

La somme requise pour le présent contrat est évaluée à 271 915,88 \$ taxes incluses et sera répartie en 6 années financières pour une période de 60 mois. La répartition du coût est

présentée comme suit :

<b>Écocentre - Lasalle</b>	<b>Contrat de base</b>
2015	50 785,42 \$
2016	54 383,18 \$
2017	54 383,18 \$
2018	54 383,18 \$
2019	54 383,18 \$
2020	3 597,76 \$
<b>Total - taxes incluses</b>	<b>271 915,88 \$</b>

Le prix du contrat octroyé en 2013 et 2014 était de 46 472,90 \$ taxes incluses pour une période de 12 mois. Le prix annuel de ce nouveau contrat s'élève à 54 383,18 \$ taxes incluses, ce qui engendre un écart défavorable 7 910,28 \$, soit une hausse de 17%. Cette hausse s'explique principalement par une majoration du coût de transport de matières, soit 4 312\$ de plus par année ainsi que par l'augmentation du coût de la main d'oeuvre estimé à 3 598 \$.

Le coût sera entièrement assumé par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En vertu de son *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*, la Ville s'est engagée à pratiquer une gestion responsable des ressources. L'exploitation du centre du réemploi contribue à mettre en place des mesures de récupération des articles du réemploi.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est essentiel afin de permettre l'écoulement des articles du réemploi vers des filières de réutilisation. Advenant un délai dans l'octroi du contrat, la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles ne pourra pas exploiter le centre de réemploi de l'écocentre LaSalle et le service aux citoyens sera affecté. Par le fait même, la Division ne respecterait pas son engagement d'offrir le service aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 29 janvier 2015 (CG).  
Début du contrat : 29 janvier 2015  
Fin du contrat : 25 janvier 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie MAYER  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-15

Carl MOISE  
C/s operations - gestion des matieres  
residuelles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et operations  
(gest mat residuelles)  
**Tél :** 514 872-4404  
**Approuvé le :** 2014-12-15

**Dossier # : 1144822058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à TNT 2 inc., pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger. Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 1 201 099,21 \$ (contrat: 1 075 039,21 \$ + incidences: 126 060,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281801 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 201 099,21 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à TNT 2 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 075 039,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281801 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-11-21 08:55

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144822058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à TNT 2 inc., pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger. Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 1 201 099,21 \$ (contrat: 1 075 039,21 \$ + incidences: 126 060,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281801 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Depuis janvier 2013, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, l'éclairage d'environ 50 % des tronçons est actuellement non fonctionnel, d'où l'importance de réaliser les travaux de réfection.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de

multiplés pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation. La Direction des transports a donc mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser ces travaux.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 16 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 septembre au 22 octobre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 février 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 14 octobre 2014: Modifications au devis technique (remplacement de l'article 10, modification et ajout d'un paragraphe à l'article 13)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc. (1 388 162,16 \$), Électroméga Ltée (2 869 725,59 \$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc. (419 405,81 \$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventés Techniques Trelec Inc. (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$) (1133041001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 105 243,94 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,85 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de

conduits souterrains (sous-projets 1458002024 et 1459002040).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 281801 s'est déroulé du 29 septembre au 22 octobre 2014. Sur vingt-trois (23) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 35% et 65%. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme n'a pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers et six (6) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe. De plus, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	TNT 2 inc.	969 795,27 \$	105 243,94 \$	1 075 039,21 \$
<b>2</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	972 982,96 \$	105 168,74 \$	1 078 151,70 \$
<b>3</b>	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	986 016,52 \$	106 472,10 \$	1 092 488,62 \$
<b>4</b>	Construction Soter inc.	1 118 904,50 \$	119 850,14 \$	1 238 754,64 \$
<b>5</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 125 256,41 \$	120 396,09 \$	1 245 652,50 \$
<b>6</b>	Roxboro Excavation inc.	1 126 383,03 \$	121 339,68 \$	1 247 722,71 \$
<b>7</b>	Maskimo Construction inc.	1 185 167,37 \$	127 250,51 \$	1 312 417,88 \$
<b>8</b>	Construction Bau-Val inc.	1 225 499,24 \$	130 420,37 \$	1 355 919,61 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	1 127 267,23 \$	120 792,61 \$	<b>1 248 059,84 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 205 768,36 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>12,2%</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>280 880,40 \$</b> <b>26,1%</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-173 020,63 \$</b> <b>-13,9%</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>3 112,49 \$</b> <b>0,3%</b>

\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -173 020,63 \$ (-13,9 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, TNT 2 inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 8 octobre 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, TNT 2 inc., est le suivant: 8276-8086-40.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 075 039,21 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 969 795,27 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 105 243,94 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 201 099,21 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 126 060,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 083 425,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

- 96,34 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 3.66 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 février 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et se trouve en pièce jointe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juillet 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN

.

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-05

Martin GAUDETTE

C/s conception & réalisation des projets  
d'ingenierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2014-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-11-20



**Dossier # : 1146316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois- de-l'Île-Bizard, contrat accordé à la firme Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût du contrat de l'entrepreneur de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, contrat accordé à la firme Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût du contrat de l'entrepreneur de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-09 18:28

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, contrat accordé à la firme Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût du contrat de l'entrepreneur de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard a été créé au début des années 90. Sa superficie qui s'étend à près de 215 hectares offre non seulement un héritage naturel, mais aussi une multitude d'activités de plein air. Le parc-nature est bordé par la rivière des Prairies, d'une part, et d'autre part, par des quartiers résidentiels, dont certains sont en plein développement.

Le secteur Val-des-Bois dans le parc-nature se caractérise par la présence d'un marécage dont le niveau d'eau fluctue selon les crues saisonnières de la rivière des Prairies. Le développement résidentiel accru dans ce secteur initie une nouvelle affluence de visiteurs qui profitent de la proximité du parc-nature pour s'adonner à diverses activités de plein air.

Afin de relier la voie publique du nouveau secteur résidentiel aux sentiers existants du parc, l'aménagement d'une section de sentier a été mis de l'avant impliquant aussi la réalisation d'une passerelle au dessus d'un milieu humide permettant le passage des piétons, des cyclistes et des véhicules de service et d'urgence.

Étant donné que les travaux prévus se situent en milieu humide et inondable, il fut nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La réalisation des travaux de ce projet est donc contrainte à l'intérieur de la période limitée et



réglementée par le Ministère, soit du 1er septembre au 1er mars.

Le contrat des travaux a été octroyé par le comité exécutif par la résolution CE13 1391, adopté à sa séance du 11 septembre 2013. Les travaux sur le terrain ont débuté le 23 septembre 2013.

Dans les travaux prévus au contrat, il y avait la mise en place de culées en béton préfabriquées et de 12 pieux vissés afin de soutenir la passerelle, celle-ci construite entièrement en acier avec un platelage en bois. Des études géotechniques avaient été faites au préalable dans le secteur afin de connaître la composition des sols existants et de prévoir le type d'ancrage approprié.

À la fin octobre 2013, lors de travaux d'installation des pieux vissés, l'exercice s'est révélé non concluant pour les deux pieux de l'axe central de la passerelle dû à la présence de nombreuses roches imposantes dans le sol à divers niveaux. Les sondages réalisés ne montraient aucune présence rocheuse et le rapport indiquait l'utilisation de pieux vissés comme technique d'ancrage acceptable. Les travaux d'installation de pieux vissés ont donc été interrompus et la méthode d'ancrage pour l'appui de l'axe central de la passerelle a dû être révisée.

En accord avec l'ingénieur mandaté sur le projet, la solution choisie fut d'installer deux pieux forés en remplacement des deux pieux vissés. Comparativement au pieu vissé, le pieu foré peut être inséré dans les milieux rocheux, mais le coût en est plus élevé et il requiert une machinerie plus lourde lors de l'installation.

Nous avons donc effectué le forage de deux pieux forés. Lors des travaux de forage, un des pieux a été désaxé par la présence d'un massif rocheux important dans le sol ce qui a provoqué une inclinaison. Un pieu foré ne peut être réaligné. Selon l'ingénieur, l'inclinaison diminue considérablement la capacité portante de l'élément de soutien principal de l'axe central de la passerelle et ne permet pas d'assurer une structure sécuritaire. La méthode d'appui de la passerelle a donc été révisée à nouveau et son choix a été basé sur les critères suivants :

- Répondre à la capacité portante requise pour le passage des piétons, des usagers à vélo et des véhicules de service et d'urgence.
- Faisabilité des travaux en milieu naturel;
- Rapidité de l'exécution de travaux afin de faire avancer le projet avant le temps hivernal;
- Faibles coûts d'exécution;
- Approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le délai sur le choix de la méthode et les contraintes de période permise pour les travaux prescrits par le MDDELCC ont fait en sorte de repousser les travaux jusqu'à l'automne 2014.

En collaboration avec l'ingénieur mandaté au projet, la méthode choisie consistait donc à intégrer un chevêtre comme élément de support central additionnel afin de renforcer l'axe principal de soutien. L'ingénieur a produit des détails de construction scellés pour la réalisation d'un chevêtre en béton. Les travaux requis pour cet ouvrage étaient ceux de coffrage, d'installation d'armature, de bétonnage, de décoffrage et d'ancrage.

À ce jour, 50 % des travaux initialement prévus au contrat ont été réalisés et 100 % des travaux supplémentaires sont complétés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1391 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat à Cusson-Morin construction Inc., pour la réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 375 963,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6326 - (4 soumissionnaires conformes et 1 soumissionnaire non conforme)

## DESCRIPTION

Les coûts prévus pour réaliser les travaux du chevêtre en béton ont excédé le montant disponible dans le poste des travaux contingents.

Il a été jugé nécessaire de terminer ces travaux supplémentaires malgré tout, car l'arrêt du chantier n'était pas souhaitable. Un arrêt aurait signifié des coûts additionnels élevés afin de rendre le site sécuritaire et de pouvoir entreposer le bois et toutes les sections de structure en acier déjà approuvées et livrées sur le site. De plus, la fenêtre d'opportunité pour réaliser ce projet est excessivement limitée, car les travaux ne peuvent être effectués que durant la période prescrite par le MDDELCC, soit du 1er septembre au 1er mars.

Ce projet a été retardé plusieurs fois, soit par besoin de replanification, pour des tests de capacités portantes des pieux en places, pour la production des détails du chevêtre, pour l'approbation des méthodes de travail et finalement pour les travaux de réalisation du chevêtre. En raison du délai encouru, certains travaux initialement prévus au contrat seront donc reportés à l'automne 2015, tels que les travaux de plantation et d'installation de bollard.

Un transfert d'un montant non utilisé provenant du poste de dépenses incidentes vers le poste de travaux contingents du projet permettrait de couvrir les coûts excédentaires des travaux supplémentaires complétés et des coûts à prévoir pour reporter les travaux à l'automne 2015.

## JUSTIFICATION

Étant donné les résultats des études géotechniques faites au préalable, il était impossible de prévoir la présence de roches dans le sol aux endroits où les pieux vissés étaient prévus. L'argent du poste de travaux contingents du contrat a été utilisé à 100 % pour couvrir les coûts des travaux supplémentaires dans ce projet.

Les tableaux ci-dessous détaillent les coûts pour les travaux supplémentaires, le coût des items non réalisés à ce jour dans le cadre du présent contrat ainsi que le montant supplémentaire requis pour permettre la réalisation totale du contrat. Les coûts indiqués dans les trois tableaux ne comprennent pas les taxes.

<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES COMPLÉTÉS</b>	<b>COÛTS</b>
Fourniture de criblure de pierre supplémentaire	994,73 \$
Fourniture et mise en place de pieux forés	8 692,03 \$
Clôture à mailles pour prévenir le passage dans une zone à pente abrupte – secteur Patenaude	3 692,28 \$
Entreposage temporaire de mars à septembre 2014 pour le bois, les structures préassemblés de la passerelle et les pièces en béton préfabriquées pour l'ancrage	8 585,98 \$
Réalisation d'un chevêtre en béton	22 383,53 \$
<b>TOTAL</b>	<b>44 348,55 \$</b>
Contingences disponibles au contrat	26 076,21 \$
<b>Montant supplémentaire requis pour le paiement des travaux supplémentaires complétés</b>	<b>18 272,34 \$</b>

<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À VENIR</b>	<b>COÛTS</b>
Coûts prévus pour le report des travaux en 2015	3 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 \$</b>

<b>MONTANTS REQUIS POUR FINALISER LE CONTRAT</b>	
Montant supplémentaire requis pour le paiement des travaux supplémentaires complétés	<b>18 272,34 \$</b>
Coûts prévus pour le report des travaux en 2015	<b>3 000,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 272,34 \$</b>
Incidences à transférer en contingences	25 000,00 \$
<b>Total restant au contrat pour imprévus</b>	<b>3 727,66 \$</b>

Les incidences étaient initialement de 40 157,36 \$ sans les taxes, réparties dans les catégories de dépenses suivantes :

- Frais de gestion du contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Frais de services professionnels pour la mesure de compensation pour la coupe d'érables noirs selon les exigences du MDDELCC;
- Frais de services professionnels pour la mesure de précaution pour l'herpétofaune selon les exigences du MDDEFLCC;
- Achat et installation de panneaux explicatifs pour communiquer aux usagers du parc les zones en végétalisation;
- Achat et installation de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours.

Initialement, des frais de contrôle qualitatif ont été intégrés au projet à titre préventif de façon à assurer un produit final de bonne qualité. Depuis le début des travaux de ce projet, un suivi journalier rigoureux a été effectué par des agents techniques du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), ce qui fait en sorte de diminuer les coûts de la gestion de contrôle supplémentaire. Les frais des services professionnels pour la mesure de précaution de l'herpétofaune et la mesure de compensation de la coupe d'érables noirs ont été moins élevés que l'estimation faite par la biologiste du SGPVMR.

La valeur prévue pour tous ces éléments était près de 35 000 \$ et seulement 10 000 \$ ont été requis. Un montant de 25 000 \$, sans taxes, (28 743,75 \$ taxes incluses) se trouve donc à l'intérieur du poste de dépenses incidentes et est présentement non utilisé. Nous désirons donc transférer ce montant à l'intérieur du poste de travaux contingents afin de couvrir la totalité des coûts des travaux supplémentaires décrits ci-dessus et de permettre également de couvrir le coût de reporter les travaux en 2015 afin de réaliser la totalité du contrat initial.

Il faut noter que l'enveloppe budgétaire du projet ne sera pas modifiée suite à la présente demande. Le contrat de l'entrepreneur sera par ailleurs majoré de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses.

Projet	Prix de base du contrat (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total du contrat (taxes incluses)
Initial	299 811,23 \$	29 981,12 \$	329 792,35 \$
Majoré	299 811,23 \$	58 724,87 \$	358 536,10 \$
Projet	Total du contrat (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Total du projet (taxes incluses)
Initial	329 792,35 \$	46 170,92 \$	375 963,27 \$
Majoré	358 536,10 \$	17 427,18 \$	375 963,27 \$

\*L'écart de 0.01 dû aux arrondissements est non matériel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation des coûts supplémentaires est estimée à 28 743,75 \$, taxes incluses.  
Le montant imputable, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 26 246, 88 \$.

Ce montant sera pris à même le solde des incidences majorant ainsi le contrat de 329 792,35 \$  
à 358 536,10 \$, toutes taxes comprises.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du SGPVMR - DGA - Qualité de vie comme suit :

**Information budgétaire :** ce sous projet fait partie du programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs, sous projet no 12 34311 512, SIMON no 140622 / Bois-de-l'Île-Bizard - Sect.Val-des-bois - Réaménagement sentiers - Travaux

**Information comptable/ vote de crédits :** les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables"

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable puisque la plantation prévue au projet est composée uniquement d'espèces indigènes. De plus, la concentration de l'achalandage dans les sentiers désignés ainsi que sur la passerelle a pour objectif de préserver le patrimoine naturel du parc-nature. Dans une optique de réutilisation des ressources, tous les résidus provenant de l'abattage d'arbres ont été redistribués sur le site. Les pierres rencontrées lors des travaux d'excavation ont été également récupérées et positionnées aux accès de la passerelle et déposées dans le milieu naturel avoisinant.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le virement des soldes des incidences au poste de travaux contingents n'est pas autorisé, le projet initial ne pourra pas être réalisé dans sa totalité, car les items non réalisés du bordereau devront être crédités afin de couvrir le montant excédentaire des travaux supplémentaires complétés. Présentement, les items qui ne sont pas réalisés sont tous les travaux liés à la plantation ainsi que la fourniture et l'installation d'un bollard. L'élimination des travaux de plantation contreviendrait directement à l'engagement de la Ville envers le MDDELCC. Afin d'obtenir le certificat d'autorisation, une des exigences était d'effectuer des travaux de plantation d'arbres et d'arbustes indigènes en bordure du marais et au niveau terrestre afin de créer un écran végétal pour empêcher les visiteurs d'accéder au milieu humide. Les végétaux ont également pour but de stabiliser la pente en bordure du milieu humide et de prévenir l'érosion. Les végétaux indigènes prévus au contrat permettent aussi de consolider la flore du secteur.

Sans la mise en place du bollard, les véhicules pourront accéder au sentier ce qui compromettrait la sécurité des piétons et des cyclistes dans le parc-nature.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin des travaux d'installation de la passerelle (révisée) : février 2015

Fin des travaux de plantation (révisée) : fin septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ingrid CHARTRAND  
architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

Le : 2014-12-04

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2014-12-08



**Dossier # : 1145841002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Contrat gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM , et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-05 13:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1145841002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Contrat gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) désire signer un protocole d'entente (voir document juridique) avec le Groupe de la gestion juricomptable (GGJ) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de définir les modalités et conditions générales applicables à l'ensemble des services offerts par ce dernier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12-0109** - 19 avril 2012 - Approuver un projet d'entente de service entre le ministère des Travaux publics Services gouvernementaux Canada et la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2015 ou un montant maximal de 400 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en juricomptabilité.

**CG10-0198** - 20 mai 2010 - Approuver un protocole d'entente entre le Ministère des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Groupe de la gestion juricomptable (GGJ), et la Ville de Montréal, pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2012 ou un montant maximal de 99 999.99 \$, taxes incluses, selon la première des deux conditions réalisées.

**DESCRIPTION**

Le SPVM fait appel à la GGJ lorsque les services d'un juricomptable sont nécessaires lors d'enquêtes criminelles. La juricomptabilité est un domaine qui nécessite des connaissances et un support technique spécialisés. Cette spécialité est reconnue depuis longtemps par les tribunaux canadiens pour les questions relevant d'enquête financière, de fraude et de blanchiment d'argent. Le contrat liant le SPVM et la GGJ sera à échéance prochainement (31 mars 2015). Il y a donc lieu de signer un nouveau protocole.

**JUSTIFICATION**

Le SPVM désire retenir les services de la GGJ pour les raisons suivantes :

1. La Gendarmerie royale du Canada utilise déjà les services de la GGJ, par conséquent, tous ses employés répondent à nos normes d'enquête de sécurité;
2. Lors d'enquête criminelle, le SPVM pourrait perquisitionner des firmes comptables. Le juricomptable pourrait se retrouver en position de conflit d'intérêts s'il travaille dans la firme visée par la perquisition et le déroulement de l'enquête en serait sérieusement affecté. La GGJ, étant un organisme gouvernemental appartenant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne fait pas affaire avec des entreprises privées;
3. Dans le passé, les services de la GGJ étaient à notre entière satisfaction. De plus, certains dossiers majeurs sont en cours et il est important d'assurer une certaine continuité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La durée du contrat est de 3 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, et est au montant de 900 000 \$ toutes taxes incluses, selon la première des deux éventualités. Les enquêtes criminelles étant de plus en plus complexes et les réseaux criminels de plus en plus structurés, la tendance actuelle suggère de prévoir une augmentation des frais annuels en juricomptabilité. De plus, la Division de la sécurité et de l'intégrité s'est nouvellement jointe au présent dossier, ce qui explique aussi l'importante augmentation des montants présentés à ce dossier.

Les crédits budgétaires sont prévus annuellement dans le budget régulier de l'Unité des produits de la criminalité, le budget des projets spéciaux financés par le MSP(ACCEF) de l'Unité des produits de la criminalité ainsi que le budget de la Division de la sécurité et de l'intégrité.

<b>Frais annuels pour la juricomptabilité</b>	<b>UPC 107111</b>	<b>ACCEF 107202</b>	<b>Sécurité et intégrité 107252</b>	<b>Totaux</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2015 – 31 décembre 2015	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2016 – 31 décembre 2016	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2017 – 31 décembre 2017	93 900 \$	56 100 \$	150 000 \$	300 000 \$

Cependant, certaines dépenses ponctuelles pourraient être imputées dans d'autres unités ou projets.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique/ Service de police art. 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette entente fait l'objet de l'exception prévue par le Décret 831-76 qui permet à des municipalités de signer certains contrats avec des organismes gouvernementaux fédéraux sans obtenir un accord préalable du Gouvernement du Québec en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. chapitre M30)*.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pierre ST-HILAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin R RENAUD  
Commandant Unité des produits de la criminalité  
Division du crime organisé

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-10

Bernard LAMOTHE  
Assistant Directeur  
Service des enquêtes spécialisées

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno PASQUINI  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-04

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-12-05



**Dossier # : 1141035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (les lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour des dépenses totales de 643 593,05 \$, 609 815,80 \$, 820 218,28 \$ et de 616 883,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 690 510,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver des projets de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc.(lot 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), équipes ayant obtenus le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13764) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc	Articles 1, 2 et 4	1 626 340,90 \$
1. Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.,	Article 3	713 233,29 \$

Dupra Ledoux inc. et  
MDA experts-conseils

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-24 10:01

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (les lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour des dépenses totales de 643 593,05 \$, 609 815,80 \$, 820 218,28 \$ et de 616 883,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers sont âgés de plus de 50 ans. Certains bâtiments ont été rénovés dans les dernières années, mais la plupart présentent des déficiences importantes et même un état de désuétude avancé.

La Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail a demandé au SIM de se conformer aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompiers de Montréal. Afin de se conformer à cette exigence, le SIM doit, dans un premier temps, faire la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages de ces casernes. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et de les évacuer directement à l'extérieur des bâtiments. À ces travaux s'ajouteront des interventions connexes sur l'enveloppe, sur la structure et sur les systèmes électromécaniques des bâtiments. Conséquemment, des projets de construction devront être réalisés dans 56 bâtiments. Ces projets devront également satisfaire les besoins fonctionnels du SIM.

Les 56 casernes touchées par ces travaux seront planifiées en 5 ans. Sur ces 56 casernes, 17 casernes seront priorisées, car ils n'ont aucun système de captation. Certaines autres casernes seront touchées par des projets majeurs, le système de captation des gaz sera donc inclus dans ces projets uniques, donc exclus des 56 casernes touchées.

Afin de maximiser la cadence de production des projets, ce mandat a été subdivisé en 4 lots de même envergure. Conséquemment, 4 équipes de professionnels travailleront sur les projets de ce mandat. Dans le cas présent, Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. travailleront sur les lots 1, 2 et 4 et ils auront 3 équipes distinctes. L'équipe Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils travailleront sur le lot 3.

Des équipes complètes de professionnels sont requises pour ce projet, car les nouvelles installations de système de captations des gaz autant que les existantes devront être évaluées sous tous ses aspects. Des ingénieurs en mécanique et en électricité seront requis notamment pour la conception des nouveaux systèmes et l'évaluation des systèmes existants. Des ingénieurs en structure sont requis, entre autres, pour valider que les charpentes des casernes existantes soient aptes à supporter ces nouveaux appareils.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13764, le présent dossier recommande de retenir les services de quatre équipes de professionnels formées de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 29 jours, soit du 11 août au 8 septembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, trois addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-08-20	Précisions sur les services demandés.
2	2013-09-03	Précisions sur les services demandés.
3	2013-09-03	Précisions sur les services demandés.

Les ressources internes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en oeuvre avec un échéancier serré.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1267 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services de quatre équipes de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder quatre contrats de services professionnels aux firmes suivantes : Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (les lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour analyses et expertises d'un nouveau système de captation des gaz, la gestion de l'amiante, analyses et expertises des systèmes de captation des gaz existants, relevés et études supplémentaires au site et les services professionnels d'acousticien seront rémunérés selon la méthode à forfait.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, dont treize (13) firmes d'architectes et dix (10) firmes d'ingénieurs. Neuf (9) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Six (6) firmes d'architectes de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs du cahier des charges se sont avérés être des firmes d'architectes. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans trois cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Pour le contrat 14329, lot 1 (enveloppe de 559 646,14 \$) 6 offres de services ont été analysées. Il y a eu 3 offres qui ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, 3 propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 14343, lot 2 (enveloppe de 530 274,61 \$) 6 offres de services ont été analysées. Il y a eu 3 offres qui ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, 3 propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 14344, lot 3 (enveloppe de 713 233,29 \$) 6 offres de services ont été analysées. Il y a eu 2 offres qui ont obtenu la note de passage de 70 %. Donc, 2 propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Pour le contrat 14345, lot 4 (enveloppe de 536 420,16 \$) 6 offres de services ont été analysées. Il y a eu 3 offres qui ont obtenu la note de passage de 70 % et une de ces offres a été jugée non conforme, car l'équipe de professionnels a remporté le lot 3. Donc, 2

propositions financières ont été analysées par le comité de sélection.

Après analyse des soumissions, le comité de sélection recommande d'octroyer des contrats de services professionnels, lot 1 - 559 646,13 \$, lot 2 - 530 274,61 \$ et lot 4 - 536 420,16 \$ à la firme Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. et le lot 3 - 713 233,29 \$ à la firme Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc et MDA experts-conseils taxes incluses.

Contrat 14329, lot 1:

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.	70,50%	2,48	486 648,81 \$	72 997,32 \$	559 646,13 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	70,13%	1,87	642 712,63 \$	96 406,89 \$	739 119,52 \$
J.Robert Thibodeau Architecture	76,88%	1,71	741 830,37 \$	111 274,56 \$	853 104,93 \$
MDA Architectes	68,75%				
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	68,00%				
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	67,13%				
Dernière estimation interne réalisée (juillet 2014).			515 920,00 \$	77 388,00 \$	593 308,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-33 661,87 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5,67%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					179 473,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					32,07%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 593 308,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ - 5,67 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels supplémentaires. La baisse des coûts peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Contrat 14343, lot 2:

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
----------------------------	---------------	-------------	---------------------------	---------------------------	--------------------

Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.	70,13%	2,61	461 108,36 \$	69 166,25 \$	530 274,61 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	70,13%	2,06	584 156,46 \$	87 623,47 \$	671 779,93 \$
J.Robert Thibodeau Architecture	76,88%	1,88	676 652,34 \$	101 497,85 \$	778 150,19 \$
MDA Architectes	68,25%				
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	67,25%				
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	67,13%				
Dernière estimation interne réalisée (juillet 2014).			485 375,00 \$	72 806,25 \$	558 181,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-27 906,64 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5,00%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					141 505,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					26,69%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 558 181,25 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ - 5,00 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels supplémentaires. La baisse des coûts peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Contrat 14344, lot 3:

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	70,13%	1,94	620 202,86 \$	93 030,43 \$	713 233,29 \$
J.Robert Thibodeau Architecture	76,88%	1,80	703 601,39 \$	105 540,21 \$	809 141,60 \$
Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.	68,88%				
MDA Architectes	68,75%				
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	67,25%				
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	67,13%				
Dernière estimation interne réalisée (juillet 2014).			535 244,00 \$	80 286,60 \$	615 530,60 \$



Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)	97 702,69 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	15,87%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)	95 908,31 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	13,45%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 615 530,60 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 15,87 % supérieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une augmentation des coûts des services professionnels de base en ingénierie structure et civil et certains services supplémentaires.

Contrat 14345, lot 4:

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.	70,50%	2,58	466 452,31 \$	69 967,85 \$	536 420,16 \$
J.Robert Thibodeau Architecture	76,88%	1,69	748 802,75 \$	112 320,41 \$	861 123,16 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	70,13%				
MDA Architectes	68,75%				
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	68,00%				
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	67,13%				
Dernière estimation réalisée (juillet 2014).			486 800,00 \$	73 020,00 \$	559 820,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-23 399,84 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-4,18%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					324 703,01 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ième meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					60,53%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 559 820,00 \$ (incluant les taxes et les contingences).

On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ - 4,18 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels supplémentaires. La baisse des coûts peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (les lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc et MDA experts-conseils (lot 3) ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Girard Côté Bérubé Dion architectes inc., Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Girard Côté Bérubé Dion architectes inc., Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils ne détiennent pas d'autorisation de l'AMF.

Dessau inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Dessau inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contrat 14329, lot 1

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 559 646,14 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

<b>Services de base</b>	
Architecture	118 740,39 \$
Ingénierie mécanique - électrique	118 740,39 \$
Ingénierie Structure et civil	35 358,25 \$
<b>Sous total services de base :</b>	<b>272 839,04 \$</b>
<b>Services supplémentaires</b>	
Gestion des avenants	40 925,86 \$
Gestion de l'amiante	25 000,00 \$
Analyses systèmes existant	32 500,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	37 500,00 \$
Acousticien	10 000,00 \$

Analyses nouveaux systèmes	4 500,00 \$
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>150 425,86 \$</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	423 264,90 \$
Contingences (15 % des honoraires)	63 489,74 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	72 891,51 \$
Total contrat	559 646,13 \$
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>559 646,13 \$</b>

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 83 946,92 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place (amiante, plomb, moisissure, etc.) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Contrat 14343, lot 2

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 530 274,61 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

<b>Services de base</b>	
Architecture	114 685,84 \$
Ingénierie mécanique - électrique	114 685,84 \$
Ingénierie Structure et civil	34 150,90 \$
<b>Sous total services de base :</b>	<b>263 522,59 \$</b>
<b>Services supplémentaires</b>	
Gestion des avenants	39 528,38 \$
Gestion de l'amiante	25 000,00 \$
Analyses systèmes existant	32 500,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	32 500,00 \$
Acousticien	8 000,00 \$
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>137 528,38 \$</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	401 050,97 \$
Contingences (15 % des honoraires)	60 157,65 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	69 065,99 \$
Total contrat	530 274,61 \$
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>530 274,61 \$</b>

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 79 541,19 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place (amiante, plomb, moisissure, etc.) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Contrat 14344, lot 3

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 713 233,29 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

<b>Services de base</b>	
Architecture	129 890,40 \$

Ingénierie mécanique - électrique	125 560,72 \$
Ingénierie Structure et civil	65 291,58 \$
<b>Sous total services de base :</b>	<b>320 742,70 \$</b>
<b>Services supplémentaires</b>	
Gestion des avenants	48 111,40 \$
Gestion de l'amiante	25 000,00 \$
Analyses systèmes existant	34 715,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	52 055,00 \$
Acousticien	58 800,00 \$
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>218 681,40 \$</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	<b>539 424,10 \$</b>
Contingences (15 % des honoraires)	80 913,62 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	92 895,57 \$
Total contrat	713 233,29 \$
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>713 233,29 \$</b>

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 106 984,99 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place (amiante, plomb, moisissure, etc.) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Contrat 14345, lot 4

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 536 420,16 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

<b>Services de base</b>	
Architecture	115 120,26 \$
Ingénierie mécanique - électrique	115 120,26 \$
Ingénierie Structure et civil	34 280,26 \$
<b>Sous total services de base :</b>	<b>264 520,78 \$</b>
<b>Services supplémentaires</b>	
Gestion des avenants	39 678,12 \$
Gestion de l'amiante	25 000,00 \$
Analyses systèmes existant	32 500,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	35 000,00 \$
Acousticien	9 000,00 \$
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>141 178,12 \$</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	<b>405 698,90 \$</b>
Contingences (15 % des honoraires)	60 854,84 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	69 866,42 \$
Total contrat	536 420,16 \$
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>536 420,16 \$</b>

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 80 463,02 \$ (incluant les taxes). Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place (amiante, plomb, moisissure, etc.) et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SIM au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais de façon à respecter l'échéancier visant la mise aux normes des systèmes de captation des gaz dans un délai de cinq ans. Le retard dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact direct sur les dates jalons de la réalisation du projet énumérées dans le calendrier des étapes subséquentes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication. Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14329, 14343, 14344, 14345 Mandat : 17380-2-001

Octroi du contrat au CG :	Janvier 2014
Début de prestation des services professionnels	Février 2015
Réalisation des travaux :	Juin 2015 à décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU  
Gestionnaire Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2014-10-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. ULYSSE  
Directeur par interim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-11-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-11-24

CE : 20.008  
2015/01/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1141195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m <sup>2</sup> , pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1372-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m<sup>2</sup>, pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de renoncer à la servitude perpétuelle de stationnement, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le numéro 13 898 506 grevant le lot 3 914 245 du cadastre du Québec;
3. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-28 13:27

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141195004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., dans le but d'aménager un stationnement, un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 4 853,7 m <sup>2</sup> , pour le prix de 224 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1372-05

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Aux termes d'un acte intervenu entre la Ville et 1852-5402 Québec inc., maintenant connue sous le nom de Bridor inc. (l'« Acheteur »), le 11 septembre 1996, devant M<sup>e</sup> Jean R. Roy, notaire, sous le numéro 1214 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 879 837, la Ville a vendu un terrain vague pour la construction d'une boulangerie située au 3075, rue de Rouen, tel qu'illustré sur les plans ci-joints et désigné comme étant le lot 3 635 662 du cadastre du Québec.

Or, pour finaliser son projet et afin de se conformer au projet particulier de construction PP27-0030 portant sur l'occupation d'un parc de stationnement privé, une servitude était requise en faveur de l'Acheteur.

Ainsi, aux termes d'un acte de vente intervenu entre 9108-4871 Québec inc. (l'« Intervenant ») et la Ville, le 19 décembre 2006, devant M<sup>e</sup> Marc Legault, notaire sous le numéro 1515 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 898 506, le lot 3 914 245 du cadastre du Québec (fonds servant) a été grevé d'une servitude perpétuelle de stationnement de 40 places en faveur de l'immeuble situé au 3075, rue de Rouen (lot 3 635 662). Cette servitude permet donc à l'Acheteur de se conformer au Règlement de zonage et prévoit la possibilité d'être annulée avec le consentement exprès et écrit de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre d'un développement immobilier à être réalisé sur le lot 3 914 245 du cadastre du Québec, l'Intervenant a avisé l'Acheteur de son intention de relocaliser les 40 places de stationnement situées présentement en front de la rue de Rouen, dans la partie arrière du lot. À la demande de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a entrepris des discussions avec l'Acheteur pour lui vendre un terrain connu comme étant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 853,7 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés (l'« Immeuble »), afin de relocaliser le stationnement et permettre à l'Intervenant de réaliser un projet immobilier sur

le terrain vague situé au sud de la rue de Rouen. L'Acheteur privilégie l'acquisition de l'Immeuble plutôt que d'accepter la relocalisation des 40 places de stationnement par l'Intervenant. Après des mois de négociation, l'Acheteur accepte d'acquérir le terrain pour le prix de vente net de 224 000 \$, plus les taxes applicables. De plus, la Ville renonce à la servitude perpétuelle à des fins de stationnement à la suite de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.

En conséquence, le projet d'acte de vente est soumis aux instances municipales pour approbation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM08 0486 - 16 juin 2008 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde à 9108-4871 Québec inc. mainlevée pure et simple de tous les droits résolutoires stipulés en sa faveur, sur un emplacement situé au sud-est de la rue de Rouen et au nord-ouest de la rue Moreau, constitué des lots 3 914 245, 3 914 246 et 3 942 774 du cadastre du Québec.

CM06 0771 - 27 novembre 2006 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9108-4871 Québec inc., un terrain vague situé au sud-est de la rue de Rouen, entre la rue Moreau et la propriété de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour le prix de 30 000 \$.

CA05 270217 - 10 mai 2005 - Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0030.

C096 01969 - 15 août 1996 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1852-5402 Québec inc. un terrain vague formé d'une partie du lot numéro trois mille deux cent quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit du cadastre du Village d'Hochelaga, d'une superficie de 5 133,8 m<sup>2</sup>, pour le prix de 164 656 \$.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de vente net de 224 000 \$, plus les taxes applicables.

L'acte de vente prévoit les conditions suivantes :

- L'Acheteur doit compléter les travaux de construction et l'aménagement du stationnement sur l'Immeuble dans un délai de trente (30) mois suivant la signature de l'acte de vente.
- L'Immeuble vendu sera grevé d'une servitude réelle et perpétuelle de restriction d'usage, soit à des fins de stationnement industriel seulement.
- L'Acheteur s'engage à réhabiliter les sols de l'Immeuble afin de les rendre conformes aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de lutte contre le changement climatique (le « MDDELCC ») selon l'usage qu'il entend y faire.
- Les obligations de l'Acheteur prévues dans le projet d'acte de vente sont garanties par un droit de résolution en faveur de la Ville si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations.

### **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le prix de vente net établi à 224 000 \$, soit 535 000 \$ (110,23 \$/m<sup>2</sup>) moins les surcoûts liés à la réhabilitation des sols de l'Immeuble évalués au montant de 311 000 \$, plus les taxes applicables, pour une superficie de 4 853,7 m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur. Notons que la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 19 février 2014, varie entre 470 000 \$ (96,83 \$/m<sup>2</sup>) et 550 000 \$ (113,32 \$/m<sup>2</sup>).
- L'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.
- La vente de l'Immeuble permettra l'aménagement et la réhabilitation des sols de l'immeuble.
- L'Immeuble ne peut être vendu isolément en raison de l'accessibilité du terrain.
- Le Service de l'environnement a approuvé le montant de 311 000 \$ à défalquer du prix vente afin que l'Acheteur puisse réhabiliter les sols.
- La vente de l'Immeuble à l'Acheteur lui permettra d'être conforme au Règlement d'urbanisme pour le stationnement et le bâtiment situé au 3075, rue de Rouen.
- La vente de l'Immeuble permettra à l'Intervenant de réaliser un projet immobilier.
- La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux à la fois sur l'investissement projeté par l'Acheteur et l'aménagement de l'Immeuble à être cédé qui, actuellement, constitue un irritant avec une valeur négative.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 224 000 \$ que l'Acheteur paiera à la signature de l'acte de vente. Cette somme a été versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss.

La valeur aux livres du lot cédé (3 361 837) est de 59 071 \$.

Le produit de la vente 224 000 \$ et le coût aux livres du lot cédé de 59 071 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement du SGPI.

L'évaluation municipale du lot 3 361 837, au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016, est de 400 400 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement du stationnement répond à la Politique du développement durable de la Ville, car au moins 20 % de la superficie du terrain sera aménagée avec des plantes, arbres ou arbustes en pleine terre afin de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette vente, le terrain demeurera vacant. La configuration du terrain restreint son développement. Le terrain peut seulement être vendu à des propriétaires adjacents à l'Immeuble.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Réjean BOISVERT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-07-29

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification immobilière

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-11-26

**Approuvé le :** 2014-11-27



**Dossier # : 1145840003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour un terme de 2 ans et 9 mois, soit du 1er avril 2013 au 31 décembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi <sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8543

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter 1er avril 2013, un espace d'une superficie d'environ 542 pi<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame, à des fins de bureau touristique, moyennant pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 5 375,00 \$;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour l'année 2014 et les suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 07:16

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145840003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour un terme de 2 ans et 9 mois, soit du 1er avril 2013 au 31 décembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi <sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8543

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 174-176, rue Notre-Dame Est/462, place Jacques-Cartier Est un immeuble qui était sous emphytéose depuis le 7 mars 1983. L'emphytéose de 30 ans avait d'abord été consentie à la Société immobilière du patrimoine architectural (la « SIMPA ») et a été reprise par la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM ») en 1989. La fin de cette emphytéose, le 7 mars 2013, a fait en sorte que la Ville est redevenue pleinement propriétaire du site. Deux occupants logent depuis 1996 dans l'immeuble. Comme la stratégie concernant l'immeuble, reste à définir, il est proposé à moyen terme de maintenir les occupants en place dans le but d'effectuer pour eux, s'il y a lieu, une transition en douceur tout en permettant à la Ville de préparer sa stratégie par rapport à l'immeuble localisé en face de l'Hôtel de Ville.

Depuis le 1er avril 1996, l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (l'« OCTGM »), occupe, pour des fins de bureau touristique, le rez-de-chaussée de l'immeuble, pour une superficie d'environ 542 pi<sup>2</sup>. Le bail avec la SHDM prenait fin le 31 mars 2013 et le locataire désire poursuivre son occupation. Pour l'instant, le budget du locataire ne lui permet pas de s'engager pour une période au-delà du 31 décembre 2015.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») n'a pas été en mesure de présenter le dossier dans les délais prescrits puisque celui-ci faisait l'objet d'un processus de réflexion et qu'une orientation était requise suite à l'extinction de l'emphytéose. Le fort volume de transactions immobilières à effectuer a également fait en sorte que le traitement du dossier a été retardé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 83 00748 - 21 janvier 1983 - Approuver le bail emphytéotique consenti pour une période de 30 ans.

**DESCRIPTION**



Le présent dossier vise à approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour un terme de 2 ans et 9 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique.

Le locataire a la responsabilité de voir lui-même au déneigement, à l'aménagement, à l'entretien ménager et au nettoyage des locaux. Il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des système mécaniques, électriques et de plomberie. Le locataire assume également les frais relatifs à l'énergie.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas à moyen terme requis pour des fins municipales. Le terme du bail permettra, s'il y a lieu, à l'OCTGM d'effectuer une transition pour la poursuite de ses activités tout en permettant à la Ville de préparer sa stratégie par rapport à l'immeuble.

Le taux de location marchand pour le rez-de-chaussée de cet immeuble dans le secteur, excluant les frais d'exploitation (loyer net), oscille entre 25 \$ et 35 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer net de l'entente représente un montant d'environ 27 \$/pi<sup>2</sup>.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative <b>542 pi<sup>2</sup></b>	<b>2013 (9 mois)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>total (1 an et 9 mois)</b>
Loyer unitaire net	27,00 \$	27,00 \$	27,00 \$	27,00 \$
frais d'exploitation	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$
loyer unitaire brut	33,00 \$	33,00 \$	33,00 \$	33,00 \$
<b>Loyer total</b>	<b>13 414,50 \$</b>	<b>17 886,00 \$</b>	<b>17 886,00 \$</b>	<b>49 186,50 \$</b>
TPS	670,73 \$	894,30 \$	894,30 \$	
TVQ	1 338,10 \$	1784,13 \$	1784,13 \$	
<b>Loyer annuel incluant taxes</b>	<b>15 423,33 \$</b>	<b>20 564,43 \$</b>	<b>20 564,43 \$</b>	

Le revenu total pour le terme est de 49 186,50 \$ excluant les taxes.

Le coût annuel estimé d'opération rattaché à ce local représente un montant de 5 375 \$ donc d'environ 14 781\$ pour le terme. La dépense sera assumée par le Service de la planification et de la gestion immobilière. La base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière sera ajustée pour l'année 2014 et les suivantes.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le locataire à cesser ses activités le temps de se trouver d'autres espaces. Ainsi, les touristes, très nombreux dans ce secteur, ne pourraient plus bénéficier des conseils de l'Office du tourisme.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu au conseil municipal du 26 janvier 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Daniel GERVAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-16

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur pour  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-10-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-08

**Dossier # : 1145840002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un (1) an et sept (7) mois, à compter du 1er juin 2014, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi <sup>2</sup> situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Bâtiment 8543

Il est recommandé :

1. de ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014;
2. d'approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un (1) an et sept (7) mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, des espaces situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux;
3. d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 10:39

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145840002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un (1) an et sept (7) mois, à compter du 1er juin 2014, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi <sup>2</sup> situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Bâtiment 8543

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 174-176, rue Notre-Dame Est/462, place Jacques-Cartier est un immeuble qui était sous emphytéose depuis le 7 mars 1983. L'emphytéose de 30 ans avait d'abord été consentie à la Société immobilière du patrimoine architectural (la « SIMPA ») et a été reprise par la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM ») en 1989. La fin de cette emphytéose, le 7 mars 2013, a fait en sorte que la Ville est redevenue pleinement propriétaire du site. Deux occupants logent depuis 1996 dans l'immeuble. Comme la stratégie concernant l'immeuble reste à définir, il est proposé à moyen terme de maintenir les occupants en place dans le but d'effectuer pour eux, s'il y a lieu, une transition en douceur tout en permettant à la Ville de préparer sa stratégie par rapport à l'immeuble localisé en face de l'Hôtel de Ville.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1996, l'association Société historique de Montréal (la « SHM ») dont la mission consiste à dissiper, à l'aide de documents authentiques, les omissions et des erreurs qui se glissent dans la relation des faits historiques du Canada, occupe, à titre gratuit, les étages et le sous-sol de l'immeuble, pour une superficie d'environ 1 825 pi<sup>2</sup>.

L'entente entre la SHM et la SHDM a pris fin le 31 mai 2013 et la SHM désire poursuivre son occupation. L'approbation de contrat pour ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'association.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger le contrat.

Le SGPI n'a pas été en mesure de présenter le dossier dans les délais prescrits puisque celui-ci faisait l'objet d'un processus de réflexion et qu'une orientation était requise suite à l'extinction de l'emphytéose. Le fort volume de transactions immobilières à effectuer a également fait en sorte que le traitement du dossier a été retardé.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM83 00748 - 21 janvier 1983 - Approuver le bail emphytéotique consenti pour une période de 30 ans.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la SHM pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014 et à approuver le contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la SHM, pour une période de 1 an et 7 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, des espaces d'une superficie d'environ 1825 pi<sup>2</sup> situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier.

La bénéficiaire a la responsabilité de voir elle-même au déneigement, à l'aménagement, à l'entretien ménager et au nettoyage des locaux; elle fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des système mécaniques, électriques et de plomberie.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales. Le terme au contrat de prêt de locaux permettra à la SHM d'effectuer, si il y a lieu, une transition pour la poursuite de sa mission tout en permettant à la Ville de préparer sa stratégie par rapport à l'immeuble. L'intervention du Service de la culture justifie davantage ce prêt de locaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location pour un immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 16 \$ et 18 \$/pi<sup>2</sup> pour les locaux situés au 2<sup>e</sup> étage et entre 14 \$ et 16 \$/pi<sup>2</sup> pour les locaux situés au 3<sup>e</sup> étage. Le sous-sol pour lequel l'utilisation optimale est l'entreposage a une valeur marchande nulle. Cet espace est donc considéré être utilisé par le locataire à titre gratuit.

Le montant total de subvention pour cette occupation est estimé à 32 106,83 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante :

Étage	Superficie (pi <sup>2</sup> )	Tx marchand moyen	Subvention
<b>2e et entrée rdc</b>	674	17 \$	18 141,83 \$
<b>3e</b>	588	15 \$	13 965,00 \$
<b>SS</b>	563	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	1825		<b>32 106,83 \$</b>

De plus, la SHM a obtenu en 2013 trois subventions dans le cadre du « Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal » pour un total de 40 900 \$, ainsi qu'une autre subvention de 19 090 \$ dans le cadre « Forum des équipements - programme d'aide aux études ». L'organisme a donc reçu, en 2013, un total de 59 990 \$ en subvention du Service de la culture.

Le coût annuel d'opération rattaché à ce local est estimé à 18 095 \$, donc à 28 650 \$ pour le terme et sera assumé par le Service de la planification et de la gestion immobilière. Le coût annuel pour l'énergie est estimé à 4 500 \$, donc à 7 125 \$ pour le terme. Cette dépense sera facturée au Service de la culture.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'association à cesser ses activités le temps de se trouver d'autres espaces.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue au conseil municipal du 26 janvier 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la culture , Direction (Richard ADAM)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Daniel GERVAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-17

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE

Directeur pour  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-05

Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-08

**Dossier # : 1140881002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

Il est recommandé:

1. D'autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » et d'approuver un budget de 570 000 \$ sur 3 ans aux fins de sa réalisation;
2. D'autoriser une contribution financière de 60 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation au Québec (ADRIQ) pour la sélection et l'accompagnement des PME;
3. D'approuver le projet de convention avec l'ADRIQ;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-12-15 07:45

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140881002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Stratégie de développement économique (2011-2017) de la Ville de Montréal (SDÉ) souligne l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes de l'entrepreneuriat, essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée. Pour favoriser l'émergence de ces composantes, le Service du développement économique (le Service) propose le projet « Parcours Innovation PME Montréal » afin d'offrir une démarche d'accompagnement structurée pour les entreprises dans le but de stimuler leur croissance et favoriser la collaboration intersectorielle. Dans le cadre de ce projet qui s'adresse aux PME, celles-ci vont pouvoir ainsi bénéficier d'experts pour trouver des solutions innovantes à leurs problématiques.

Le projet est appuyé par plusieurs partenaires dont Emploi-Québec, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec, le Mouvement québécois de la qualité, C2 Montréal et le réseau des CDEC/CLD.

Le Service propose comme partenaire du projet l'organisme à but non lucratif, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), pour lancer un appel auprès des petites et moyennes entreprises (PME) montréalaises à fort potentiel afin d'en sélectionner trente (30) par année qui feront partie du parcours. L'ADRIQ accompagnera également l'ensemble des entreprises sélectionnées lors de leur parcours.

Les entreprises sélectionnées bénéficieront de formations qui leur permettront d'adapter leur gestion et leur offre de services à la nouvelle économie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## **DESCRIPTION**

Le projet « Parcours Innovation PME Montréal », qui sera offert à 30 PME montréalaises par année pour trois ans (total de 90 PME), vise à stimuler l'innovation et leur croissance. Il a comme objectifs spécifiques :

- d'améliorer l'offre de services du réseau entrepreneurial montréalais aux PME;
- de stimuler la collaboration entre les différents partenaires;
- de permettre aux entrepreneurs de mieux profiter des programmes gouvernementaux existants;
- de mettre à profit le réseau universitaire auprès des PME montréalaises.

Le projet « Parcours Innovation PME Montréal » permettra aux dirigeants d'entreprises d'implanter des solutions innovantes pour résoudre leurs problématiques. Plusieurs conférences et des formations de haut niveau seront offertes. Le projet a cinq composantes principales :

1. Sélection de 30 entreprises par année, référées par le réseau de développement économique montréalais;
2. Tenue de trois (3) conférences de haut calibre sur l'innovation et la créativité, offertes par Emploi Québec, C2 Montréal et l'ADRIQ aux entreprises et leurs représentants;
3. Formations de haut niveau sur les meilleures pratiques d'affaires en innovation, offertes notamment par le milieu universitaire et l'ADRIQ;
4. Événement annuel organisé par la Ville afin de faire état du bilan des parcours;
5. Promotion, diffusion et transfert des acquis à l'ensemble des entreprises montréalaises, notamment par des capsules vidéo diffusées sur les plates-formes web du réseau entrepreneurial montréalais.

La Service coordonnera ce projet d'une durée de trois ans. À chaque année les 5 composantes seront offertes à une nouvelle cohorte de 30 entreprises. La Ville embauchera une ressource à temps partiel pour le volet soutien à la coordination, la promotion et les communications.

Les PME intéressées à participer au Parcours devront être référées par le réseau de développement économique montréalais (CDEC, CLD, ministères, etc.). Leur sélection se fera à partir d'une problématique de départ auquel le parcours permettra de trouver la solution et de l'implanter au sein de leur entreprise. Les résultats seront diffusés sous forme d'outils éducatifs auprès de tout le réseau entrepreneurial montréalais. Ainsi les

formateurs/accompagnateurs pourront offrir de meilleurs outils de développement aux chefs d'entreprises.

En diffusant 90 problématiques et solutions documentées, le projet aura un effet déclencheur afin de stimuler des processus d'innovation au sein des entreprises. Celles-ci se verront offrir dans le cadre du parcours un accompagnement pour implanter leurs solutions créatives. Ainsi, les PME montréalaises connaîtront une plus grande croissance, pourront davantage conquérir de nouveaux marchés à l'échelle internationale et contribuer au rayonnement de Montréal.

Une contribution financière serait octroyée à l'ADRIQ pour :

- sélectionner 30 PME par année à fort potentiel de croissance désirant participer au parcours;
- accompagner les PME dans l'ensemble du parcours

D'autres contributions financières seront versées tout au long du parcours à d'autres organismes spécialisés en formation afin de permettre l'élaboration de formations de haut calibre aux PME, adaptées à leurs besoins.

## **JUSTIFICATION**

Le projet « Parcours Innovation PME Montréal » répond à plusieurs objectifs de la SDÉ notamment en stimulant l'innovation et la créativité et en favorisant la collaboration auprès des PME montréalaises afin qu'elles deviennent plus compétitives et qu'elles créent davantage d'emplois. Ce projet va permettre d'élaborer via des organismes reconnus, des formations de haut calibre en innovation et en créativité pour des entreprises montréalaises à fort potentiel de croissance. Les entrepreneurs doivent faire face à la mondialisation et ils ont besoin de formation pour intégrer les meilleures pratiques en gestion. Par ailleurs, la mise en oeuvre de l'ensemble des composantes du projet « Parcours Innovation PME Montréal » va permettre aux entrepreneurs de mieux connaître les ressources existantes et d'avoir davantage accès aux programmes pour atteindre leurs objectifs de croissance. Le projet soutiendra notamment les PME dans leurs objectifs de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle internationale.

Le projet répond également aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. Il s'agit d'un projet structurant qui contribue au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation. De plus, il est appuyé par tout le réseau entrepreneurial montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du Parcours comprend deux volets dont le premier concerne les aspects de promotion et communication ainsi que l'embauche d'une ressource à temps partiel en vue de soutenir la coordination du projet, pour un total de 246 000 \$ sur trois ans.

Le deuxième volet regroupe des contributions financières à des OBNL. Un montant maximal de 324 000 \$ est associé à ce volet pour la période 2015-2017. A l'intérieur de ce volet s'inscrit la contribution à l'ADRIQ, d'un montant de 60 000\$, qui permettra d'amorcer la réalisation du parcours pour la sélection des PME participantes.

Le budget du Parcours est complété par des contributions en nature offertes par plusieurs partenaires sous forme de formations gratuites ou de laissez-passer pour des grandes conférences. Ces contributions sont évaluées à 521 100 \$.

Par ailleurs, la contribution de la Ville totalise 52 % ce qui respecte les règles d'attribution

liées aux projets structurants.

<b>Coûts du projet (2015-2017)</b>				
<b>Dépenses assumées par la Ville - 175 M\$</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Communication/promotion	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	156 000 \$
Ressource humaine (temps partiel)	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
<b>Autres dépenses</b>				
Accompagnement et processus de sélection des PME (ADRIQ)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
Contributions en développement de la formation	88 000 \$	88 000 \$	88 000 \$	264 000 \$
<b>Sous-Total Ville</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>570 000 \$</b>
<b>Dépenses assumées par les autres partenaires</b>				
Achat de billets conférence (C2 Montréal)	144 000 \$	144 000 \$	144 000 \$	432 000 \$
Achat de billets conférence (ADRIQ)	8 700 \$	8 700 \$	8 700 \$	26 100 \$
Achat de formation (Mouvement québécois de la qualité)	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	63 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>521 100 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>1 091 100 \$</b>

#### **Financement du projet:**

<b>Années</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>Entente 175 M\$ - Ville de Montréal</b>	190 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	570 000 \$
<b>Autres partenaires :</b>				
C2 Montréal	144 000 \$	144 000 \$	144 000 \$	432 000 \$
ADRIQ	8 700 \$	8 700 \$	8 700 \$	26 100 \$
Mouvement québécois de la qualité	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	63 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>521 100 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>1 091 100 \$</b>

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra d'innover et de promouvoir de bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet permettra de résoudre des problématiques d'affaires et de diffuser largement les solutions au sein du réseau entrepreneurial montréalais. Il permettra aux PME sélectionnées d'être plus performantes et ainsi de créer de nouveaux emplois de qualité. Le Service a réussi à mobiliser les principaux partenaires du milieu autour de ce projet afin de maximiser les collaborations. L'adoption de ce projet permettra de mettre en oeuvre le volet "Espaces de collaboration: créativité et innovation" de la SDÉ.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente du 175M\$ ; toutes communications et actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente.

Une opération de communications a été élaborée en accord avec le Service des communications de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Lancement du projet en janvier 2015;
- Sélection des PME en février 2015;
- Participation au colloque d'Emploi-Québec en mars 2015;
- Participation à C2 Montréal en mai 2015;
- Début des formations en juin 2015;
- Diffusion des premières capsules vidéo en septembre 2015;
- Conférence de l'ADRIQ en octobre 2015;
- Événement Ville pour le bilan en décembre 2015;
- Sélection de la 2e cohorte entre décembre 2015 et février 2016;
- Planification des activités pour 2016 et 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
chef d'équipe- commissaire développement  
économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-20

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Serge GUÉRIN  
Directeur

**Tél :** 514 872-0068

**Approuvé le :** 2014-12-12

CE : 20.013  
2015/01/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146689001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke est.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la tenue d'un concours par avis public pour le choix d'une oeuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron;
2. d'autoriser une dépense de 17 849,87 \$, taxes incluses pour les frais de concours par avis public pour le choix d'une oeuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-12-03 18:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146689001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) réalisera des travaux de maçonnerie des façades de l'édifice Gaston-Miron, travaux financés au programme triennal d'immobilisations (PTI). Le présent dossier a pour but d'autoriser une dépense pour l'acquisition d'une oeuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron et d'autoriser le Service de la culture (SC) à mettre sur pied un concours pour la création de l'oeuvre.

Les oeuvres d'art réalisées dans le contexte de planification de projets immobiliers retenus par les instances municipales font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal et le Bureau d'art public en assure la pérennité. Conformément aux pratiques administratives de la Ville, le Bureau d'art public assume les activités relatives à la réalisation du projet d'art public, tant sur le plan de la gestion du concours que pour la coordination de la réalisation et de l'installation de l'oeuvre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0454 (30 octobre 2014) - Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.).

CM12 0267 (16 avril 2012) - Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 978 770,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11817 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

**DESCRIPTION**

Le concours d'art public, dont le programme a été défini par le SC en collaboration avec le SGPI, vise la création d'une oeuvre de nature sculpturale ou installative pour intégrer l'édifice Gaston-Miron. La présence significative de l'oeuvre aura une fonction signalétique

pour les passants. Installée du côté nord de l'édifice, sur la plateforme située sur la partie ouest du bâtiment, la sculpture installative participera à la mise en valeur du bâtiment, soulignera sa fonction culturelle et pourrait faire écho à l'oeuvre de Gaston Miron. Le Bureau d'art public tiendra un concours par avis public auprès des artistes professionnels du Québec. Le processus de sélection de l'oeuvre se déroulera en deux étapes. À la première étape, un jury composé de sept membres étudiera l'ensemble des candidatures d'artistes jugées conformes suite à la parution de l'avis public. De ces propositions, le jury sélectionnera trois artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art et à le présenter sous la forme d'une maquette et de montages visuels pour la deuxième étape du concours. Au terme de cette étape, le jury recommandera aux instances le projet lauréat.

Le jury réunira un gestionnaire immobilier de la Ville de Montréal, un représentant du Conseil des arts de Montréal, trois spécialistes en arts visuels, un citoyen ainsi que le chargé de projet du Bureau d'art public.

## **JUSTIFICATION**

Le SC prévoit le financement d'un concours par avis public en vue de la réalisation d'une oeuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total alloué au projet d'art public, d'un montant de 203 505,75 \$, financés au PTI du Service de la culture (nouvelles oeuvres d'art public), projet no 36206, sous-projet 1036206034 (58.61 % au budget agglomération et 41,39 % au budget Ville centrale). Ce montant inclut les taxes, les contingences, les incidences (services professionnels et produits de communication) et les frais de concours (services professionnels liés aux prestations des finalistes et aux travaux des membres du jury). Ce budget est justifié par la dimension de l'espace à investir par l'oeuvre et par l'intérêt culturel et patrimonial de l'édifice.

Le montant affecté à la réalisation de l'oeuvre proprement dit est donc de 150 000 \$, plus les taxes applicables; des contingences de 5 000 \$, plus taxes, sont prévues. Un montant d'incidences de 22 000 \$ plus taxes est également prévu au budget du projet.

Un nouveau dossier décisionnel sera présenté au printemps 2015 pour l'autorisation de dépense et l'octroi du contrat à l'artiste lauréat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet vise à enrichir la collection d'oeuvres d'art public de la Ville de Montréal. Il vise à promouvoir la qualité des interventions en milieu urbain en plus de développer le sens critique du public et de doter un bâtiment patrimonial d'une oeuvre évocatrice de la fonction culturelle du bâtiment.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Bureau d'art public préparera un panneau d'interprétation de l'oeuvre ainsi qu'un dépliant présentant l'oeuvre. Des activités de communication seront préparées dans le cadre de la réalisation et de l'installation de l'oeuvre. Des activités de médiation culturelle visant à

favoriser l'appropriation de l'oeuvre par les citoyens et les locataires de l'édifice seront également organisées par le SC.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2015 : lancement de concours par avis public

Février 2015 : première rencontre du jury pour le choix de trois finalistes qui réaliseront une proposition d'oeuvre

Mai 2015 : deuxième rencontre du jury pour le choix de la proposition gagnante

Juin 2015 : octroi du contrat à l'artiste lauréat

Mai 2016 : installation de l'oeuvre

Mai 2016 : inauguration de l'oeuvre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du SC.

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Annie LONGPRÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOUCHER  
Agent(e) de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2014-11-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2014-12-02



**Dossier # : 1144784005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$ toutes taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-12-03 10:33

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144784005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$ toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelle annuellement son adhésion. La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2014, M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens est aussi membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. Aussi, le maire de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

**DESCRIPTION**

Suite à des discussions qui ont eu lieu entre la Ville de Montréal et l'UMQ, il a été entendu qu'à compter de 2013 la Ville réintégrerait officiellement l'organisme, lui permettant ainsi de jouer à nouveau son rôle de métropole du Québec au sein de l'UMQ. Cette adhésion doit maintenant être renouvelée pour l'année 2015.

Il est aussi recommandé que pour l'année 2015, la Ville renouvelle son adhésion au Carrefour du capital humain, dont la mission consiste à informer, conseiller, former,

représenter et assister professionnellement les membres de l'UMQ dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, et ce, dans un esprit de concertation avec le milieu.

## **JUSTIFICATION**

L'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec lui permet entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment les régimes de retraite, la réforme de la fiscalité, le renouvellement des programmes d'infrastructures, le pacte fiscal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement, etc.
- D'accueillir les Assises annuelles de l'UMQ. Les prochaines Assises à Montréal sont prévues en 2015 et en 2017.

Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville de Montréal et son adhésion à l'organisme permet un effet de levier majeur dans le cadre de ses revendications.

Le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain permettra à Ville de Montréal, via son Service des ressources humaines, de profiter de services accrus en matière de relations du travail et de ressources humaines et ainsi agir de manière concertée avec les principaux partenaires municipaux afin de faire un contrepoids significatif aux diverses instances syndicales municipales. Toutes les autres grandes villes du Québec étaient membres en 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le calcul de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal est basé sur la cotisation de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, soit la ville de Québec (530 163 habitants), en y ajoutant 20%. Pour l'année 2015, ce montant s'élève à 373 047,84 \$ toutes taxes incluses. Une réserve à cette fin est prévue au chapitre corporatif - contribution à l'UMQ. Le coût d'adhésion au Carrefour du capital humain est de 39 103,00 \$ pour l'année 2015, soit le même montant que pour l'année 2014. Ce montant est calculé en fonction de la masse salariale 2013 de la Ville de Montréal. Le paiement de cette cotisation sera pris à même le budget du Service des ressources humaines.

Le coût total de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015, incluant le Carrefour du capital humain est de 412 150,84 \$ toutes taxes incluses.

La dépense sera imputée comme suit:

	2015
2101.0010000.202058.01819.54702.000000.0000.000000.00000.00000	340 642,40\$
- Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines	
- Union municipalités du Québec	
- Cotisations versées à des associations	

2101.0010000.104006.01601.54702.000000.0000.000000.00000.00000 AF. Bureau du directeur principal - Gestion du personnel - Cotisations versées à des associations - Général	35 706,25 \$
--	--------------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer pleinement le leadership qui lui revient.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :  
Service des ressources humaines , Direction (Diane DRH BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

### ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2014-11-28



**Dossier # : 1140879004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

Le Service de la culture recommande :

- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015 .

- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-07 13:56

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140879004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réseau Accès culture est membre de RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis) depuis plusieurs années. RIDEAU est le plus important regroupement de diffuseurs culturels à travers le Québec. Il regroupe plus d'une centaine de diffuseurs membres ainsi qu'une dizaine de réseaux de diffuseurs.

Démarré en février 2008 en association avec RIDEAU, le programme *Les Entrées en scène Loto-Québec (ESLQ)* vise à favoriser la diffusion, à travers le Québec, d'artistes de la relève dans toutes les disciplines des arts de la scène (chanson, musique, théâtre, danse, arts du cirque, conte, humour, etc.). Ce programme permet de tisser des liens solides entre les joueurs clés du domaine du spectacle : les jeunes professionnels, les producteurs, les agents et les diffuseurs.

Ce programme vise principalement à :

- soutenir la diffusion des arts de la scène partout au Québec;
- encourager les artistes en émergence de toutes les régions du Québec, peu importe leur discipline;
- appuyer les artistes, les diffuseurs et les réseaux de diffusion dans toutes les étapes d'une tournée;
- permettre aux diffuseurs québécois de favoriser l'éclosion de talents prometteurs.

Ce programme est entièrement financé par Loto-Québec qui a conclu, avec RIDEAU, une entente pour la gestion de ce programme qui se fait en partenariat avec les réseaux régionaux de diffusion. Pour l'île de Montréal, deux réseaux participent au programme ESLQ, soit le réseau Accès culture et le réseau ADICIM qui regroupe les diffuseurs des villes reconstituées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1675 - 30 octobre 2013 : Autoriser la réception d'une contribution financière de 34 615,20 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2013-2014 ; Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1434 - 29 août 2012 : Accepter le versement d'un montant de 38 940 \$ au réseau Accès culture, dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2012-2013, ce montant provenant d'une part du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis - RIDEAU (37 340 \$), et d'autre part de l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal - ADICIM (1 600 \$) et d'autoriser une dépense supplémentaire de 38 940 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet;

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet *Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015*, les diffuseurs du réseau Accès culture et de l'ADICIM recevront 5 artistes de la relève. Il s'agit de Bears of Legend, Sarah Toussaint Léveillé, Garoche ta sacoche, Isabelle David et Sasha Kleinplatz. Ces 5 groupes et artistes présenteront 25 représentations chez différents diffuseurs de toute l'île de Montréal. Ces représentations se déroulent du 8 juillet 2014 au 13 mai 2015. Tel que convenu dans l'entente avec RIDEAU, un soutien de 36 750\$ est alloué au réseau Accès culture pour la sélection, la promotion et la diffusion des spectacles des ESLQ 2013-2014. La totalité de ce soutien sera distribuée entre les diffuseurs et le 5 artistes cités précédemment.

## **JUSTIFICATION**

Le montant remis par RIDEAU au réseau Accès culture permettra une gestion plus efficace des remboursements aux artistes et aux diffuseurs de l'île de Montréal ainsi que des déboursés liés à la promotion des représentations

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le soutien de RIDEAU pour les Entrées en scène Loto-Québec pour l'île de Montréal se divise comme suit :

- soutien aux réseaux pour la sélection des candidatures d'artistes de la relève de leur région (5 000 \$ - pour l'île de Mtl)
- soutien des artistes sélectionnés par les réseaux pour le dépôt de leur candidature à RIDEAU pour la présentation d'une vitrine de spectacle à la Bourse RIDEAU (6 000 \$ - pour l'île de Mtl)
- soutien aux diffuseurs pour les représentations d'un artiste de la relève sélectionné (pour Montréal - 15 750 \$)
- soutien au réseau pour la promotion des artistes ESLQ qui tournent dans leur réseau (10 000 \$ - pour l'île de Mtl)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La gestion, par le réseau Accès culture, des activités du programme des ESLQ aura pour résultat de permettre la circulation à Montréal d'artistes en émergence provenant de partout à travers le Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de promotion sera déposé à RIDEAU par le réseau Accès culture d'ici la fin octobre.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2014 Début de la tournée de les ESLQ 2014-2015  
Sélection des 6 candidats de Montréal pour la tournée 2014-2015  
Automne 2014 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'automne 2014.

Aide monétaire de 1000\$ par artistes pour la création de dossiers de candidature à la Bourse RIDEAU 2015

Hiver/printemps 2015 Campagne de promotion (placement média) pour les représentations de l'hiver/printemps 2015  
Été 2015 Dépôt du bilan de la tournée de les ESLQ

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élisa BELHACHE  
Agent(e) de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

Le : 2014-10-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2014-11-05



**Dossier # : 1140810004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de la bibliothèque et de 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques.

Il est recommandé :

1. d'autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture.
2. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et de 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-14 17:56

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140810004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de la bibliothèque et de 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de consolidation 2007-2017 des Bibliothèques de Montréal comprend un volet de mise à niveau des installations du réseau par le biais de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC). Le Programme RAC a été créé afin de réaliser cet objectif du Plan de consolidation et soutenir les arrondissements dans leur projet de bibliothèque. Pour sa part, le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal vise à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par la consolidation et le développement d'un réseau de lieux culturels municipaux sur son territoire. Dans le cadre de ces programmes, la bibliothèque Saul-Bellow ouvrira ses portes en avril 2015.

En 2012, la Ville a entrepris une réforme du financement des arrondissements à la suite de la présentation du rapport du Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations (CIRANO). L'ouverture, la mise en service et l'exploitation de la bibliothèque Saul-Bellow exigeront des transferts au budget des dépenses de fonctionnement de l'année 2015 pour l'arrondissement de Lachine ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0583 Autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

CA13 19 0247 Accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lessard Inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation des murs-rideaux dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow, au prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 1 286 205,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1231 et à l'avenant en date du 24 août 2012;

CA13 190246 Accorder un contrat à la firme Construction Gamarco inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 7 652 806,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5662 - Trois soumissionnaires.

CE13 1013 Autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets des unités administratives ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel : Arrondissement Saint-Laurent (Bibliothèque Le Boisé) 1 847 800\$; Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (Bibliothèque Marc-Favreau) 1 372 000\$; Direction associée - Bibliothèques 72 800\$.

CE10 1926 Autoriser la poursuite du projet de la rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow (arrondissement de Lachine) au coût de 10 909 539 \$. Autoriser un montant maximal admissible dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC) de 8 624 405 \$ nécessaire à la réalisation dudit projet. Autoriser, lors de l'octroi de contrats, les virements budgétaires jusqu'à concurrence du montant maximal permis.

CE09 1757 Autoriser les modifications au texte du « Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivi budgétaire » du Programme RAC.

CE09 0007 1) Autoriser la mise en place d'un processus administratif et décisionnel dans le cadre du Programme RAC.

2) Autoriser des modifications au texte du Programme RAC.

CE08 1185 Approuver un projet de construction de bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent, l'agrandissement des bibliothèques des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (Bibliothèque de Pierrefonds) et de Lachine (Bibliothèque Saul-Bellow) et deux projets d'améliorations locatives de bibliothèques des arrondissements d'Ahuñtsic-Cartierville (Bibliothèque Cartierville) et d'Anjou (Bibliothèque Jean-Corbeil). Approuver les virements budgétaires requis pour ces projets vers chacun des arrondissements visés. Autoriser le virement des sommes requises pour l'acquisition et le traitement de collections initiales pour la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## **DESCRIPTION**

Le transfert nécessaire en 2015 pour la période comprise entre la pré-ouverture et la fin de l'année pour la bibliothèque Saul-Bellow s'élevé à 696 600 \$. Il faudra également prévoir un ajustement de 726 900 \$ au budget récurrent de la bibliothèque à partir de 2016.

Un transfert de 13 400 \$ à la Direction associée – Bibliothèques est nécessaire en 2015 pour tenir compte des coûts supplémentaires engendrés par l'agrandissement de cette bibliothèque. Ces derniers comprennent les coûts du traitement intellectuel au montant de 700 \$ et ceux reliés aux techniciens en bureautique et aux licences pour un total de 12 700 \$. À partir de 2016, ces coûts supplémentaires récurrents à la Direction associée -- Bibliothèques sont estimés à 16 100 \$ et se répartissent comme suit : 2 400 \$ pour le

traitement intellectuel, 13 700 \$ pour le soutien informatique et les licences. Il faudra prévoir un ajustement au budget 2016 de la Direction associée -- Bibliothèques pour tenir compte de ces coûts additionnels.

La période de pré-ouverture consiste à organiser et placer la nouvelle collection sur le rayonnage, installer l'équipement et préparer le personnel. Cette période de pré-ouverture débute trois (3) mois avant la date d'ouverture. Pour la bibliothèque Saul-Bellow, la pré-ouverture sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour le calcul du montant à transférer, l'ouverture de la bibliothèque Saul-Bellow a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2015. À partir de cette date et ce, jusqu'à la fin de l'année, on considère dans le montant de transfert que les besoins en ce qui concerne l'achat de documents seront moins importants que durant une année normale d'exploitation, une grande part de la collection étant neuve. Dans le cas de la bibliothèque Saul-Bellow, les acquisitions et la préparation matérielle sont réalisées par l'arrondissement alors que le traitement intellectuel est réalisé par la division des activités regroupées.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du Programme RAC, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et les arrondissements visés ont investi des sommes importantes afin de répondre aux besoins de la population et pour offrir à celle-ci des bibliothèques modernes, spacieuses et de qualité. Cet agrandissement représente une amélioration significative au réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. La superficie de la nouvelle bibliothèque Saul-Bellow atteindra 2 621 m<sup>2</sup>. Sa mise en service est une amélioration des services offerts à la population non seulement pour l'arrondissement de Lachine mais aussi pour l'ensemble de la population montréalaise grâce au réseau des bibliothèques de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du compte Autres postes budgétaires du budget de fonctionnement de la Ville. Les transferts sont pour la pré-ouverture et la période comprise entre l'ouverture et la fin de l'année 2015 pour la bibliothèque. Le total du transfert au budget 2015 pour la bibliothèque Saul-Bellow est de 710 000 \$ et se ventile respectivement comme suit :

<b>Bibliothèque</b>	<b>Date de pré-ouverture (mise en service)</b>	<b>Date d'ouverture</b>	<b>Transfert pour la pré-ouverture et pour les mois d'ouverture</b>	<b>Transfert pour coûts à la Direction associée – Bibliothèques</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Saul-Bellow</b>	2015-01-01	2015-04-01	696 600 \$	13 400 \$	710 000 \$

Le montant du transfert pour l'année 2016 est estimé à 726 900 \$ pour la bibliothèque, soit 30 300 \$ de plus par rapport à celui de 2015 et 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques soit, 2 700\$ de plus qu'au budget 2015.

Si les dates d'ouverture prévues sont modifiées après le transfert de ces montants, des corrections seront appliquées aux surplus de gestion.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cette réalisation s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : "Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ". De même, elle vise une certification LEED.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer l'ouverture et le bon fonctionnement de cette bibliothèque.

- Assurer une qualité de service aux résidents de cet arrondissement.
- Assurer une équité dans l'offre de service des bibliothèques.
- Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.
- Mise à la disposition de la population montréalaise d'un équipement accueillant, moderne et ouvert sur le milieu.
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation.
- Contribution aux objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ouverture de la bibliothèque Saul-Bellow : 1er avril 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :  
« *La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux* ».

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du Plan d'action 2007–2017 - Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « *reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir* », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Celine D'AOUST)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ADAM  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-10-29

Louise GUILLEMETTE-LABORY  
Directrice associée - Bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et événements

**Tél :** 514 872-2884

**Approuvé le :** 2014-11-14



**Dossier # : 1143942004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour les travaux d'aménagement d'un terrain multi-fonctionnel au parc Nelson-Mandela

**IL EST RECOMMANDÉ :**

d'autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour les travaux d'aménagement d'un terrain multi-fonctionnel au parc Nelson-Mandela, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-12-12 14:48

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143942004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. le contrat de travaux en lien avec le projet d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, CDN-NDG-14-AOP-DAI-032, et autoriser une dépense à cette fin de 513 919,58 \$, pour un total de 590 879,04 \$, incluant toutes les taxes applicables (15 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat à un entrepreneur pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela. Ce parc est situé dans le District de Snowdon de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. On y trouve, entre autres, un nouveau jeu d'eau, des jeux d'enfants (2 à 5 ans et 5 à 12 ans), un terrain de base-ball ainsi qu'un chalet construit vers l'année 1966 et réaménagé en 2014.

Considérant les besoins grandissants en matière d'espaces sportifs, communautaires et sociaux dans ce secteur urbain, l'arrondissement désire donc procéder à l'aménagement d'un terrain multifonctionnel. Malgré ses petites dimensions, ce type de terrain permet la tenue de diverses pratiques sportives et communautaires telles que le soccer, le hand-ball, le tennis ainsi que d'autres pratiques communes.

Afin d'augmenter l'offre de service aux citoyens du quartier et dans le but de répondre aux diverses demandes, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants de l'arrondissement et ceux des différents organismes actifs dans ce secteur permettant ainsi le montage d'un programme fonctionnel et technique sommaire. Le projet développé faisant l'objet du présent sommaire répond donc à toutes les spécifications de ce programme.

Le présent dossier décisionnel vise donc l'octroi d'un contrat de réalisation de travaux de construction pour l'aménagement d'un terrain multifonctionnel conformément à son dossier d'appel d'offres CDN-NDG-14-AOP-DAI-032.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 170311 - Le 2 septembre 2014.** Accorder à la firme **Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada Inc.)** le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 19 août 2014,

conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation CDN-NDG-14-AOI-DAI-016 et autoriser une dépense à cette fin de **50 525,00 \$** plus les taxes pour un total de **58 091,12 \$**, comprenant, les contingences au montant de **5 748, \$**, taxes incluses et les incidences, au montant de **13 797, 00 \$**, taxes incluses. .

**CA13 170004 - Le 14 janvier 2013.** Accorder à la firme 7632495 CANADA INC. R et J VANNICO le contrat d'entreprise générale pour la réalisation des travaux de construction dans le cadre du projet d'aménagement de paysage au parc Nelson-Mandela, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation, CDN-NDG-12-AOI-DAI-017, et autoriser une dépense à cette fin de 46 894, 99 \$, pour un total de 53 917, 52 \$, incluant toutes les taxes applicables

**CA13 170123 - 3 avril 2013:** Approuver les projets soumis par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à la DSTI (Direction des stratégies et transactions immobilières) dans le cadre du PTI 2013–2015 supplémentaire de 42 M\$ afin de permettre la réalisation de projets dans les parcs, les bâtiments et installations de sports et de loisirs. De ce PTI supplémentaire de 42 M\$, la quote-part allouée à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est de 2 682 000 \$.

**CA12 170402 - Le 3 décembre 2012.** Accorder au consortium formé par les firmes Affleck de la Riva et MLC associés le contrat de services professionnels pour le projet de réaménagement et agrandissement du chalet du parc Nelson-Mandela, aux prix et conditions de sa soumission datée du 2 novembre 2012. D'autoriser une dépense à cette fin de 73 237,50 \$, pour un total de 84 204,82 \$, taxes incluses, comprenant les imprévus au projet au montant de 4 009,75 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à un entrepreneur général pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela. Le projet sera réalisé selon des demandes établies par l'arrondissement dans le but de répondre à diverses demandes des citoyens du secteur.

Afin de permettre une optimisation de son utilisation, le terrain multifonctionnel sera revêtu d'une surface synthétique spéciale et résistante. De plus, un système d'éclairage extérieur, composé de deux fûts, sera réalisé pour ce terrain multifonctionnel afin de permettre une utilisation accrue et prolongée.

Dans une approche générale, un terrain multifonctionnel sera aménagé afin de permettre la tenue de plusieurs activités sportives et communautaires. Divers tracés pour différents terrains sportifs, tels que le soccer, le handball, le tennis et autres, seront réalisés en vue de répondre à des besoins spécifiques dans le secteur visé par ce projet. Vu que ce terrain multifonctionnel est réalisé à l'intérieur d'un parc, une grande attention est portée au contexte physique et environnemental du site. Le projet devra également répondre à des exigences en matière de Politique de développement durable de la Ville de Montréal et devra constituer un exemple de réussite en terme d'intégration et de fonctionnement avec les différentes installations déjà existantes.

Compte tenu qu'il s'agit ici de la première réalisation d'un terrain multifonctionnels dans notre arrondissement, ce projet constitue une grande valeur ajoutée pour le secteur et pour la totalité des actifs de l'arrondissement et de la Ville de Montréal. L'offre de service sera grandement améliorée et diversifiée. Cela permettra aux citoyens et aux organismes de réintégrer, et ce durant toute l'année, certaines parties importantes des espaces publics jadis sous-utilisées. De plus, le secteur du parc Nelson-Mandela assiste à une transformation continue de sa composition sociocommunautaire, et ce projet sera un ajout important pour la rétention des familles dans ce secteur.

L'entrepreneur aura à fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que la main d'œuvre

qualifiée et spécialisée pour assurer la bonne exécution des travaux décrits aux plans et devis de l'appel d'offres public.

Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

- travaux de démolition, d'excavation et de terrassement;
- travaux de préparation du site et de remblayage, de compaction et de nivellement;
- travaux de clôtures du nouveau terrain et des des jeux d'enfants adjacents;
- fourniture et installation des équipements de terrain de soccer, du handball et du tennis, incluant les buts , les poteaux et leurs ancrages;
- travaux de gazonnement, de plantation et de finition;
- fourniture et installation d'une surface synthétique et maintien des opérations d'entretien régulier pour une durée de sept années suivant l'acceptation provisoire des travaux;
- travaux d'éclairage extérieur;
- maintient des garanties générales du projet jusqu'à expiration de leurs délais,
- autres travaux selon les plans et devis.

La dépense totale à autoriser au présent dossier décisionnel est de **513 919,58\$**, avant les taxes, pour un montant total de **590 879,04 \$**, taxes incluses, incluant un montant de **27 042,10 \$**, taxes incluses, pour les travaux contingents ainsi qu'un montant de **22 995,00 \$**, taxes incluses, pour les incidences au contrat.

## JUSTIFICATION

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé, le 20 octobre 2014, à l'appel d'offres public CDN-NDG-14-AOP-DAI-032 afin de retenir les services d'une firme de construction pour exécuter les travaux d'aménagement du nouveau terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, conformément au dossier d'appel d'offres public.

Le soumissionnaire devait également présenter un échantillon réel du revêtement synthétique accompagné par toutes les fiches de conformité (*méthodes, tests ou normes*) exigées dans les grilles de conformité de l'Annexe D du devis.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2014, à 11 h, au Bureau d'arrondissement, en présence des représentants des soumissionnaires, du responsable du dossier et de deux représentantes de la Division du greffe de l'arrondissement.

**Quinze (15)** soumissions ont été reçues par l'arrondissement. Les résultats des prix reçus sont présentés dans la section «Pièces jointes» du présent dossier et dans le tableau suivant :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Total de la soumission incluant les contingences (taxes incluses)</b>	<b>Type et fournisseur du revêtement</b>	<b>Conf-orm-ité</b>
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC	672 143,85 \$	67 214,39 \$	739 358,21 \$	Palyrite-Imagineo	OUI
LES CONSTRUCTION ET PAVAGE JESKAR INC.	575 622,34 \$	57 562,23 \$	633 184,57 \$	Palyrite-Imagineo	OUI

<b>LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC..</b>	<b>540 841,94 \$</b>	<b>54 084,19 \$</b>	<b>594 926,13 \$</b>	Palyrite- Imagineo	OUI
SALVEX INC.	615 691,12 \$	61 569,11 \$	677 260,23 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
PAYSAGES PROMOVERT INC.	558 501,41 \$	55 850,14 \$	614 351,55 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE	656 321,79 \$	65 632,18 \$	721 953,97 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
NMP GOLG CONSTRUCTION INC.	566 765,69 \$	56 676,57 \$	623 442,26 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
LV-LUMIVERT CONSTRUCTION INC.	579 160,91 \$	57 916,09 \$	637 077,00 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
URBEX CONSTRUCTION INC.	563 131,45 \$	56 313,15 \$	619 444,60 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
ENTREPRISE C.DUBOIS (9014-8693 QUÉBEC INC.)	564 865,00 \$	56 486,50 \$	621 351,50 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	600 283,89 \$	60 028,39 \$	660 312,28 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
LE GROUPE VESPO.	653 414,42 \$	65 341,44 \$	718 755,86 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
CONSTRUCTION PIRAVIC INC..	627 850,88 \$	62 785,09 \$	690 635,97 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
TERRASSEMENT AHUNTSIC  (9114-5698 QUÉBEC INC.)	567 832,78 \$	56 783,28 \$	624 616,06 \$	Palyrite- Imagineo	OUI
AMÉNAGEMENTS SUD- OUEST	623 308,22 \$	62 330,82 \$	685 639,04 \$	Palyrite- Imagineo	OUI

(\*) T.P.S. de 5% et T.V.Q. de 9,975%

Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires, auprès du Registre des entreprises à licences restreintes de la RBQ, du Registre des entreprises non admissibles du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA) et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (DGEQ), ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires en lien avec le revêtement synthétique soumis par chaque soumissionnaire ont été réalisées par les professionnels du projet.

La soumission déposée par l'entrepreneur comprend une provision de contingences équivalente à **10 %** du prix de base de l'entrepreneur soit un montant de **54 084,19 \$**, taxes incluses.. Cependant, l'arrondissement recommande une révision à la baisse de cette provision qui sera établie à **5 %** seulement, soit un montant de **27 042,10 \$**, taxes incluses.

La Division Aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande donc l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **567 884,04 \$**, incluant les contingences au montant de **27 042,10 \$** et toutes les taxes.

Un montant de **20 000,00 \$** avant taxes, pour un total de **22 995,00 \$**, taxes incluses, est recommandé pour couvrir les travaux incidents au contrat. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer des frais des différents

laboratoires, pour la réalisation des tests sur les matériaux et sur le revêtement synthétique du terrain multifonctionnel, ainsi que d'autres frais connexes au présent contrat de construction.

La dépense totale à autoriser est de **513 919,58 \$**, avant taxes, pour un total de **590 879,04 \$**, toutes taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de **590 879,04 \$**, taxes incluses.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet concerne un parc de l'arrondissement. Une attention très particulière sera portée à tous les éléments existants, tels que les espaces verts, les arbres, les plantations et les jeux d'enfants. Le projet sera réalisé selon les exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent projet est très attendu par la population et par les organismes œuvrant dans le secteur. Sa réalisation permettra une augmentation substantielle de l'offre de services à la population.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un suivi très particulier sera effectué par les services de communication de l'arrondissement relativement à ce projet. De plus, des présentations du projet sont déjà prévues dans les missions de services professionnels du consortium de firmes professionnelles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le 1 décembre 2014 - Octroi du contrat de travaux par le conseil d'arrondissement  
Fin mai 2015 - Début des travaux;  
Août 2015 - Fin des travaux.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique municipale d'attribution des contrats. Les Clauses particulières quant à la prévention de la collusion et de la fraude, ainsi que la Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, ont été ajoutées aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de construction ont été respectées. Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ, RENA et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites après la réception des soumissions.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Michelle DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar BENSACI  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-24

Stephane P PLANTE  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1144582001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

Il est recommandé:  
d'édicter, en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034), l'ordonnance accordant un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-12-08 15:02

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144582001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme *Habitation urbaine pour famille* , adopté en 2008, a été créé pour encourager les promoteurs à proposer une gamme de produits résidentiels adaptés aux besoins des familles dans un contexte où l'offre de logements neufs pour cette catégorie d'acheteurs est moins accessible, surtout dans des milieux urbains denses. Dans l'optique d'encourager la qualité et l'innovation, le programme misait sur des critères normatifs d'admissibilité élevés et recourait à des appels de propositions avec des critères qualitatifs pour sélectionner les meilleurs projets.

Cette version du programme est inactive depuis 2011 par décision du comité exécutif (CE11 1068) mais son règlement habilitant est toujours en vigueur et s'applique aux deux dossiers approuvés par le passé. Par ailleurs, Il y a lieu de rappeler que, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles adopté en août 2013, le *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles* a été modifié pour offrir une version révisée du programme *Habitation urbaine pour famille* en vue de favoriser la rétention des familles à Montréal.

Un des deux projets bénéficiant de ce programme, le projet Parc St-Victor, est toujours en construction. Selon les exigences du règlement, le promoteur avait jusqu'en août 2012 pour compléter la construction et jusqu'en février 2013 pour vendre les unités. Toutefois, l'émission du permis de construction n'est survenue que 16 mois plus tard pour la réalisation des premières phases en raison de modifications apportées au Projet particulier de construction (PPCMOI) déposé en 2008. La Direction de l'habitation a donc considéré la date d'émission du permis, plutôt que la date d'approbation du dossier d'aide financière, comme date à partir de laquelle devrait débuter les délais, soit 30 mois pour construire les bâtiments et 36 mois pour compléter la vente des unités. La date butoir considérée pour compléter la construction de l'ensemble des unités a donc été fixée en décembre 2013.

Or, le resserrement par le gouvernement fédéral des règles de financement hypothécaire à compter de juillet 2012 a contribué au ralentissement du rythme d'écoulement des unités et, conséquemment, repoussé le début du chantier de la dernière phase du projet. Selon le nouvel échéancier du promoteur, les travaux de la dernière phase ne pouvaient être complétés dans les délais requis, c'est pourquoi le promoteur a déjà obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2014 pour terminer son projet. Pour sa part, la SHQ a exceptionnellement consenti de prolonger également le délai pour le paiement de la subvention au 30 juin 2015.

Le versement d'une première tranche de la subvention au montant de 57 000 \$ a été payé à la suite de l'approbation du dossier en février 2010. Le solde sera versé lorsque le projet sera terminé et l'ensemble des unités de trois chambres vendues.

Malheureusement, et malgré les efforts du promoteur, seules 15 des 50 unités de logement de la dernière phase ont pu être mises en chantier et ce, seulement au mois d'août 2014. Dans ce contexte, pour permettre de compléter la construction de ces unités dans le cadre du programme, il demande une nouvelle prolongation de délai. Les 35 unités dont la construction n'est pas encore amorcée ne pourront être complétées avant l'échéance et seront soustraites de la subvention.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0660 – 15 mai 2013.** Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor (1130196004)

**CE13 1314 – 21 août 2013.** Relance du programme Habitations urbaines pour familles afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

**CE13 1289 – 21 août 2013.** Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

**CE10 1706 – 27 octobre 2010.** Modification de certains paramètres du programme (1100634002);

**CM08 0687 – 25 août 2008.** Adoption du *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles* (1083227001).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour objet d'accorder, tel que le permet le règlement, un délai supplémentaire au promoteur pour livrer les unités de logement. Ce nouveau délai correspondrait à celui consenti par la SHQ pour le paiement de la subvention, soit le 30 juin 2015.

## **JUSTIFICATION**

La recommandation de prolonger à nouveau le délai se justifie par:

- l'importance de soutenir la réalisation de logements de trois chambres à coucher abordables dans un marché qui produit peu de telles unités;
- le fait que ce projet en offrant une forte concentration de logements de trois chambres à coucher abordables (50 % plutôt que les 30 % exigés par le programme au moment de son approbation), permettra à terme la création d'un milieu de vie fort intéressant pour les jeunes familles;
- la perte de l'aide financière pourrait avoir un impact sur la viabilité du projet et compromettre son parachèvement. Son abandon aurait également un impact urbain important compte tenu de la configuration du site, les unités qu'il reste à construire étant celles localisées en façade de la rue Hochelaga;

- le nouveau délai coïncide avec celui imposé par la SHQ, ce qui constitue la limite ultime aux fins du paiement de la subvention.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sous réserve que la conformité de toutes les unités identifiées comme admissibles à la subvention, le projet comprendrait finalement 35 unités subventionnables pour un montant total de 525 000 \$. Compte tenu d'une première tranche de 57 000 \$ déjà versée, le solde à payer à terme pourrait atteindre 468 000 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En favorisant la réalisation d'unités répondant aux besoins des familles, la mesure proposée respecte l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le délai supplémentaire accordé au promoteur permettra de soutenir la viabilité du projet de réalisation d'unités résidentielles pour familles abordables et de contribuer à la fidélisation des familles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La décision sera communiquée au promoteur du projet Parc St-Victor.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements - en particulier, le *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08 - 03 4)* - et encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions signées avec la SHQ.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc BERTRAND

**ENDOSSÉ PAR**

Christian CHAMPAGNE

Le : 2014-11-27

C/s gest.programmes habitation

C/D Développement résidentiel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2014-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2014-12-08



**Dossier # : 1140390003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services".

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 11:39

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ afin de permettre la réalisation des interventions sur des immeubles ciblés par le Programme de protection des cours de services relevant de la compétence du conseil municipal. Les coûts de ces interventions comprennent la main-d'oeuvre interne, les services professionnels, les travaux d'aménagement, de construction et de mises aux normes de bâtiments et autres dépenses connexes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0166 - 24 mars 2011 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le mandat de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

CA11 220011 - 20 janvier 2011 Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de la cour de services voirie-parcs rendue nécessaire par le projet de l'échangeur Turcot.

CM12 0312 - 16 avril 2012 Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand, afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'Arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 Mandater la DSTI pour la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

CA10 240658 - 20 janvier 2011 Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'Arrondissement Ville-Marie.

CA13 13 0120 en date du 6 mai 2013: Mandater la Direction des stratégies et transactions



immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CM13 0339 - 23 avril 2013 Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

CA13 16 0004 - 14 janvier 2013 Mandater en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie de la rue Ducharme au sud du développement prévu de l'université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont.

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale, permettra de réaliser des travaux de remplacement, de rénovation ou de mises aux normes des bâtiments et installations des cours de services municipales qui relèvent de la compétence du conseil municipal. Il permettra de réaliser ainsi plus rapidement différents travaux de protection d'immeubles. Les cours visées par ce règlement d'emprunt sont:

- Ville-Marie
- Le Sud-Ouest
- Outremont
- Le Plateau Mont-Royal
- Ahuntsic-Cartierville
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Villeray-Saint-Michel
- Rosemont
- Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux de protection des immeubles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux seront prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble des projets prévus à ce programme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal janvier 2015  
Conseil municipal février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-21

Michel NADEAU  
Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-05

**Approuvé le :** 2014-12-08



**Dossier # : 1140390006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000\$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers".

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000\$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers".

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:15

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000\$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 23 000 000\$ afin de financer les travaux requis pour la construction du Centre de services animaliers, relevant de la compétence du conseil municipal.

Afin d'offrir un service adéquat en matière de gestion animalière et de s'assurer que la problématique d'abandon des animaux par les Montréalais ne devienne pas une nuisance, la construction du Centre de services animaliers est jugée prioritaire. Les coûts de ce projet comprennent la main-d'oeuvre interne, les services professionnels, les travaux d'aménagement, de construction et autres dépenses connexes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1343 - 28 août 2013

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 13-12321 (CE12 2016) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal (CSAM).

CE12 2016 - 12 décembre 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

CE12 0679 - 9 mai 2012

Approuver un projet de convention par lequel Dre Suzanne Lecomte, seule soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour raffiner le modèle de gestion animalière et analyser les besoins et les coûts d'opération engendrés par la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal, pour une somme maximale de 76 251,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11883, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE12 0383 - 21 mars 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en gestion animalière afin de réaliser une étude sur le modèle de gestion proposé et la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal et d'approuver les critères de

sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DD2111156001 - 15 février 2012

Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, afin de permettre la rétention de services professionnels de madame Suzanne Lecomte, d.m.v. afin d'évaluer l'ébauche d'un nouveau modèle de gestion animalière pour la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser les travaux de construction du Centre de services animalier qui relèvent du conseil municipal. Il permettra de réaliser plus rapidement les différents travaux requis dans ce projet.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser ce projet plus rapidement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal Janvier 2015

Conseil municipal Février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-24

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-09



**Dossier # : 1140390004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs".

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs."

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:14

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caduques, relevant de la compétence du conseil municipal.

Le site du 50-150 rue Louvain Ouest, d'une superficie de 60 000 mètres carrés a été acquis en 2013. 40% du site sera consacré à la construction du Centre industriel léger.

Ce projet permettra le regroupement d'activités logées dans des édifices désuets, hors normes ou dans des locations dont les termes arriveront à échéance en 2018-2019. Les coûts de ces interventions comprennent la main-d'oeuvre interne, les services professionnels, les travaux d'aménagement, de construction et autres dépenses connexes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0966 - 23 septembre 2013 - Approuver l'acte d'acquisition d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m<sup>2</sup>, avec bâtisse dessus érigée, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables.

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser rapidement les travaux de remplacement des bâtiments et des installations industrielles qui relèvent du conseil municipal.

Le projet de centre industriel léger regroupera des activités qui occupent des édifices désuets, hors normes ou dans de locations dont les termes arriveront à échéance en 2018-2019.

Parmi les activités regroupées, nous retrouveront entre autres:

- Le centre de distribution de la Ville (magasin)
- Les bureaux du Service de l'approvisionnement
- Le laboratoire d'expertise et de soutien technique

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal janvier 2015

Conseil municipal février 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse

Le : 2014-11-24

Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-09



**Dossier # : 1140390005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs" (volet agglomération).

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs" (volet agglomération).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:14

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs" (volet agglomération).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le site du 50-150 rue Louvain Ouest, d'une superficie de 60 000 mètres carrés a été acquis en 2013. 40% du site sera consacré à la construction d'un centre industriel léger.

Le projet de Centre industriel léger permettra le regroupement d'activités logées dans des édifices désuets, hors normes ou dans des locations dont les termes arriveront à échéance en 2018-2019.

Les coûts de ces interventions comprennent la main-d'oeuvre interne, les services professionnels, les travaux d'aménagement, de construction et autres dépenses connexes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0966 - 23 septembre 2013 - Approuver l'acte d'acquisition d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m<sup>2</sup>, avec bâtisse dessus érigée, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables.

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser les travaux de remplacement des bâtiments et des installations industrielles qui relèvent du conseil d'agglomération dont :

- le centre d'approvisionnement du SPVM
- le laboratoire du Service de l'environnement

Il permettra de réaliser plus rapidement les différents travaux requis dans ce projet.

## **JUSTIFICATION**

Le centre d'approvisionnement du SPVM et le laboratoire du Service de l'environnement sont actuellement en location dans des locaux qui ne répondent pas adéquatement aux besoins actuels et futurs. De plus, ces locations se termineront en 2018 et 2019. L'obtention du règlement d'emprunt permettra de mettre en oeuvre rapidement l'ensemble du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération Janvier 2015  
Conseil d'agglomération Février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-09



**Dossier # : 1140390009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain".

Il est recommandé  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain".

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:16

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1140390009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain".

**CONTENU****CONTEXTE**

La Ville de Montréal doit acquérir annuellement des terrains afin de soutenir le développement de certains secteurs. Aussi, il faut parfois profiter d'opportunités dans le but de constituer une réserve foncière en vue de développements futurs.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains qui seront réservés pour le développement urbain, relevant de la compétence du conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains pour soutenir le développement urbain qui relève du conseil municipal.

**JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains à des fins de développement urbain qui relève du conseil municipal. Il permettra de réaliser plus rapidement les différentes acquisitions.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce programme est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions stratégiques pour le développement urbain.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conseil municipal Janvier 2015  
Conseil municipal Février 2015

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-25

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**Approuvé le :** 2014-12-10



**Dossier # : 1140390008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain" (volet agglomération).

Il est recommandé  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain" (volet agglomération).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-08 15:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain" (volet agglomération).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal doit acquérir annuellement des terrains afin de soutenir le développement de certains secteurs. Aussi, il faut parfois profiter d'opportunités afin de préparer une réserve foncière en vue de développements futurs. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains qui seront réservés pour le développement urbain, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains pour soutenir le développement urbain qui relève du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains à des fins de développement urbain qui relèvent du conseil d'agglomération. Il permettra de réaliser plus rapidement les différentes acquisitions.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce programme est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions stratégiques pour le développement urbain.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération Janvier 2015

Conseil d'agglomération Février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-25

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-05

Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-07



**Dossier # : 1140390007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux"

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux".

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-07 13:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2014, le conseil municipal a voté une motion afin de faciliter la création de logements sociaux à Montréal. Un des aspects de cette problématique est la difficulté d'identifier les terrains adéquats pour ce type de développement. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'acquisition de terrains qui seront réservés pour le développement de logements sociaux, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains pour la création de logements sociaux qui relèvent du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt à portée globale permettra d'acquérir des terrains qui seront réservés à des fins de logement social qui relèvent du conseil d'agglomération. Il permettra de réaliser plus rapidement les différentes acquisitions souhaitées.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce programme est prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération Janvier 2015

Conseil d'agglomération Février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-25

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-05

Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-07



**Dossier # : 1140032001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales»

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer des travaux de réfection du réseau routier local, ainsi que la réfection des rues collectrices locales», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-12-05 16:44

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1140032001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales»

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, l'Administration prévoit des investissements pour la réfection du réseau routier local de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 110 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des rues et des collectrices du réseau routier local relevant de la compétence de la Ville centre dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 108 M\$ et dont la liste des programmes, est détaillée en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes dédiés pour la réfection du réseau routier local ainsi que la réfection des rues collectrices locales à compter de 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André LECLERC)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude M BÉLANGER  
Conseillère analyse - contrôle de gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

Le : 2014-12-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des Transports

**Approuvé le :** 2014-12-05

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-12-05



**Dossier # : 1140390011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé et approche du seuil critique. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation et la protection des immeubles de la Ville de Montréal, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

Chaque programme est dédié à un usage de bâtiment et les projets sont choisis en fonction du niveau de vétusté et des conditions de sécurité et de salubrité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM14 1057 - 29 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et protection des immeubles relevant de la compétence de la Ville centre dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 20,9 M\$. Voici la liste des programmes à financer :

- N° 30910: Programme d'amélioration des immeubles administratifs; 3,0 M\$
- N° 38009: Programme de protection des immeubles culturels; 3,4 M\$
- N° 42211: Programme de réfection des bâtiments dans les grands parcs; 2,0 M\$
- N° 42290: Rénovation du complexe sportif Claude Robillard; 1,0 M\$
- N° 42306: Programme de protection des bâtiments sportifs; 1,0 M\$
- N° 66030: Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux; 3,7 M\$
- N° 66033: Programme de protection des immeubles de compétence locale; 1,5 M\$
- N° 66050: Programme de mise à niveau des systèmes; 0,3 M\$
- N° 66130: Programme d'accessibilité aux immeubles; 2,5 M\$
- N° 66168: Programme d'économie d'énergie; 1,2 M\$
- N° 66169: Programme de développement durable dans les édifices municipaux; 0,3 M\$
- N° 66460: Programme de protection des édifices industriels; 1,0 M\$

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet central  
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion janvier 2015  
Adoption du règlement février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Josée BONIN

Le : 2014-12-08

Chef de division

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-09



**Dossier # : 1140390010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire».

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-10 11:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140390010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé et approche du seuil critique. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation et la protection des immeubles de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017. Chaque programme est dédié à un usage de bâtiment et les projets sont choisis en fonction du niveau de vétusté et des conditions de sécurité et de salubrité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et protection des immeubles relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2015 s'établit à 14,9 M\$.

Les programmes à financer sont :

- N° 38009: Programme de protection des bâtiments culturels pour 1,1 M\$
- N° 64020: Programme de développement - immeubles du service de police pour 0,5 M\$
- N° 64021: Programme de protection - Immeubles du SPVM pour 2,0 M\$
- N° 64023: Programme de rénovation des bâtiments du SIM pour 8,0 M\$
- N° 66050: Programme de mise à niveau des systèmes pour 0,3 M\$
- N° 66168: Programme d'économie d'énergie pour 0,6 M\$
- N° 66169: Programme de développement durable dans les édifices municipaux pour 0,3

M\$

- N° 66460: Programme de protection des édifices industriels pour 2,1 M\$

## **JUSTIFICATION**

L'obtention du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser plus rapidement les projets financés par ces programmes de protection d'immeubles.

Un seul programme de développement s'ajoute à cette liste et cible tout particulièrement la réalisation de nouvelles salles de tir pour le SPVM.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion Janvier 2015

Adoption CG Février 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-08

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-12-09



**Dossier # : 1141159005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :  
de prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-15 13:13

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1141159005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE**

Le président du comité exécutif, M. Pierre D. Desrochers, a déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 26 novembre 2014 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 27 novembre 2014 (volet agglomération) le *Budget de fonctionnement 2015* des arrondissements, des services centraux, des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal. Conformément aux mandats reçus du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour la Commission sur les finances et l'administration et à l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal pour la Commission de la sécurité publique, les deux commissions ont étudié publiquement, le 28 novembre et du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2014 inclusivement, le budget de fonctionnement, les prévisions budgétaires des services municipaux, les budgets des sociétés paramunicipales, des organismes de la Ville et de la Société de transport de Montréal pour l'année 2015. Les représentants ont répondu aux questions des citoyens et des membres des deux commissions. Tel que prévu, les commissions se sont réunies en séance de travail afin de délibérer et de soumettre des recommandations. L'adoption de ces dernières s'est produite lors des assemblées publiques de chacune des commissions le 8 décembre 2014.

Finalement, les rapports de chacune des commissions ont été déposés aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 10 décembre 2014 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 12 décembre 2014 (volet agglomération).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0497 – 27 novembre 2014 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.  
CM14 1149 – 26 novembre 2014 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines paramunicipales et autres organismes.

**DESCRIPTION**

Le processus d'étude publique s'étant déroulé dans un délai très court, les rapports font état uniquement du déroulement des assemblées et des recommandations des commissions. Les rapports des commissions ont été déposés aux instances et aux dates mentionnées précédemment.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, le 21 novembre 2014. Ces avis précisait l'horaire et les modalités de participation. Les documents afférents ont été rendus publics le même jour.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès-Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'hôtel de ville de Montréal, les hôtels de ville des villes liées, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*. Le communiqué de presse a été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. Le rapport de la commission a été déposé sur le site Internet des commissions:

[ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CÔTÉ  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-12-15

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-12-15